

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 29 novembre 1999, à 14 h
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 novembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
COMITÉ DIRECTEUR DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC:	
CLAUDE HADE, CHARLES LANGLOIS, GILLES NADEAU	2
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉOLOGUES ET GÉOPHYSICIENS QUÉBEC:	
MICHEL BOUCHARD, ALAIN LIARD, MARTIN POULIN	17
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL DU PARTI QUÉBÉCOIS:	
GILLES GRENIER, MARTINE OUELLET	29
REPRISE DE LA SÉANCE.....	48
REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT:	
PHILIPPE BOURQUE, JEAN-GUY DÉPÔT, MARC TURGEON.....	48
CÉGEP DE SAINT-LAURENT:	
MONIQUE HENRI, STÉPHANIE DE CELLES.....	61

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Comme vous le savez, nous en sommes à la deuxième partie de l'audience. Le mandat de la Commission va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000.

10 Conformément à la procédure établie par le Bureau d'audiences, nous avons tenu l'audience en deux temps, le premier temps consacré à l'information, qui nous a permis de faire une tournée des dix-sept régions du Québec, de tenir onze rencontres thématiques, de permettre aux gens de poser des questions pour faire sortir l'information pertinente au dossier, période qui est allée finalement du 15 mars à pratiquement la fin d'août.

15 Et maintenant, nous sommes dans la deuxième partie de l'audience, à l'audition des mémoires. Dans le cadre de cette étape, les individus, les groupes sont invités à rencontrer la Commission pour présenter leur pensée, leur manière de voir sur le dossier, d'essayer de signaler ce qui, à leurs yeux, devrait être les priorités ou les orientations à retenir dans la mise en oeuvre d'une politique de gestion de l'eau au Québec.

20 Cet après-midi, nous entendrons cinq groupes, le Comité directeur de l'industrie laitière, l'Association professionnelle des géologues et physiciens du Québec, le Parti québécois, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement et le Cégep Saint-Laurent.

25 Le déroulement est simple. Nous essayons de vous accorder un temps suffisant pour faire l'essentiel. Nous vous demandons de résumer l'essentiel de votre présentation en dix, douze, quinze minutes maximum, ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser un certain nombre de questions pour valider ou invalider certains points, vérifier votre pensée profonde sur certains aspects ou voir comment vous vous situez par rapport à d'autres intervenants.

30 Je rappelle que selon la procédure, à la fin de la rencontre, il existe un droit dit de rectification offert à toute personne présente dans l'assemblée. S'il y avait des affirmations qui ont été, à vos yeux, inexactes, il y a un droit de rectifier l'erreur. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est pas un droit de réplique, mais simplement un droit pour corriger des faits qui auraient pu être erronés.

35 Sans plus tarder, je demande donc au Comité directeur de l'industrie laitière du Québec de venir, s'il vous plaît. Bonjour! Je crois que vous êtes monsieur Langlois. C'est bien ça?

40

M. CHARLES LANGLOIS :

C'est ça.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonjour à vous!

M. CHARLES LANGLOIS :

50

Bonjour! monsieur le président, madame et monsieur les commissaires. Il me fait plaisir de vous présenter le mémoire de l'industrie laitière du Québec sur la gestion de l'eau. Mon nom, comme vous l'avez mentionné tantôt, est Charles Langlois. Je suis directeur des affaires économiques au Conseil de l'industrie laitière du Québec et responsable du Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement. J'agis aujourd'hui comme porte-parole de l'industrie.

55

Permettez-moi de vous présenter les personnes qui m'accompagnent: monsieur Claude Hade, responsable environnemental chez Agropur; monsieur Gilles Nadeau, directeur de l'ingénierie chez Natrel.

60

Ce mémoire a été préparé par le Comité directeur de l'industrie laitière sur l'environnement, comité de concertation créé pour représenter l'ensemble de l'industrie laitière, aussi bien privée que coopérative, dans les débats sur les grands dossiers environnementaux.

65

Ce comité est formé de représentants du Conseil de l'industrie laitière du Québec, pour nommer quelques membres de notre organisation, des entreprises comme Danone, Nestlé, Saputo, Lactantia et Parmalat; de l'Association des laiteries du Québec, qui regroupe des entreprises comme Natrel, Sealtest et Béatrice; et des coopératives, Groupe Lactel et Agropur.

70

Notre mémoire, vous l'aurez sans doute remarqué, présente à grands traits le portrait de l'industrie laitière et de sa gestion environnementale en général. Par la suite, il souligne les intérêts et les positions de l'industrie dans le débat actuel sur l'eau au Québec. Enfin, il vous soumet des propositions et des recommandations que notre industrie voudrait voir intégrer dans une future politique de gestion de l'eau au Québec. Après avoir tracé de façon globale le portrait de l'industrie laitière, nous reprendrons maintenant succinctement ses recommandations ainsi que les arguments qui militent en leur faveur.

75

L'industrie laitière constitue un acteur majeur dans la vie économique du Québec. Elle regroupe 72 entreprises privées et 5 coopératives qui sont bien implantées dans toutes les régions du Québec, principalement en Montérégie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans la région de Québec. Elle emploie plus de 5 000 personnes travaillant dans 84 usines. Ses principaux produits sont le lait de consommation, à concurrence de 25 % dans nos activités, et

80

85 les produits de transformation, à la hauteur de 75 %. Pour ces entreprises, l'eau joue un rôle clé dans leurs procédés de fabrication.

90 Une enquête récente, dont les résultats détaillés sont dans le mémoire, démontre que l'industrie laitière consomme beaucoup d'eau et génère en conséquence d'importantes quantités de rejets liquides. Au cours des dernières années, l'industrie laitière a accompli des pas importants dans l'instauration de systèmes de gestion environnementale dans ses usines. Elle a inscrit à ses priorités l'assainissement de ses rejets. Cet objectif est pratiquement atteint. Aujourd'hui, les performances de l'industrie, en termes de conservation de l'eau, de réduction de ses rejets, de traitement de ses eaux usées et d'efficacité énergétique sont très bonnes et s'améliorent sans cesse.

95 L'enquête réalisée en 1999 a permis de tracer un portrait à jour de la situation de l'eau dans l'industrie laitière. Voici quelques faits saillants. La consommation de l'industrie laitière est d'environ 13,6 millions de mètres cubes d'eau par année. 71 % des usines s'approvisionnent en eau de surface, si on tient compte des sources d'eau des municipalités. 88 % sont branchées à l'aqueduc municipal. 25 % ont leur propre puits. 10 % s'approvisionnent directement en eau de surface. 23 % ont ainsi recours à plus d'une source d'eau. Près de 50 % des usines traitent l'eau avant son utilisation. L'eau prélevée sert principalement dans notre secteur au nettoyage des équipements et au refroidissement. 81 % des usines laitières déversent leurs eaux usées au réseau d'égout municipal et 63 % d'entre elles traitent au préalable les rejets liquides. Quant aux autres entreprises, elles ont leur propre système de traitement des eaux usées avant le rejet dans les rivières. Leurs boues d'épuration sont valorisées par l'épandage sur des terres agricoles ou par compostage.

100 L'importance des produits laitiers dans le régime alimentaire, en particulier chez les enfants, le caractère périssable de ces produits et la vulnérabilité du lait face aux contaminations bactériologiques font en sorte que cette industrie est un secteur économique des plus réglementé au plan sanitaire. Les exigences de prévention des risques à la santé sont extrêmement élevées. En plus de ces exigences réglementaires, la majorité des usines ont des programmes de contrôle et d'amélioration continue de la salubrité et de la qualité des produits, qu'on appelle dans notre jargon les programmes ACEP.

105 Ces contraintes nécessaires de production et ces exigences de salubrité se traduisent par des besoins considérables en eau. Notre mémoire souligne que l'industrie est particulièrement consciente des risques liés à l'utilisation d'une eau contaminée ou de mauvaise qualité et tient à la protection de la qualité de cette ressource et à sa disponibilité. L'eau utilisée par les usines laitières doit être d'excellente qualité.

110 Ce portrait de la situation fait clairement ressortir que l'accès à une eau de première qualité et en quantité suffisante est un besoin prioritaire et crucial pour cette industrie. La protection de la qualité de l'eau et sa disponibilité arrive très haut dans la liste de ses préoccupations environnementales.

130 Ainsi, comme on a pu vous le souligner dans le mémoire, du fait de la vulnérabilité des produits laitiers à la contamination bactériologique, les usines laitières ne peuvent supporter aucun risque de contamination. L'industrie laitière a besoin d'un approvisionnement en eau de qualité et en quantité constante et suffisante.

135 Les quelques chiffres présentés précédemment démontrent que l'industrie laitière est une grande consommatrice d'eau. Ainsi, par exemple, sa consommation d'eau souterraine représente 14 % de toute l'eau souterraine consommée au Québec à des fins industrielles. À ce titre, l'industrie laitière se considère un acteur important en gestion de l'eau et veut affirmer sa volonté de participer activement au projet gouvernemental de doter le Québec d'une politique de l'eau. Abordant à la fois les questions d'eau souterraine, d'infrastructures municipales et de gestion par bassin versant, notre mémoire souhaite attirer l'attention sur la vision de l'industrie
140 laitière à l'effet que la politique en préparation doit être à la fois environnementale et économique.

145 En premier lieu, l'industrie constate le manque de connaissances plus spécifiquement sur les eaux souterraines. Il est important, à notre avis, de bien maîtriser la problématique des eaux souterraines avant de juger de son état et d'imposer un cadre formel de gestion.

150 Donc, comme nous vous l'avons souligné dans notre mémoire, l'industrie laitière souligne le besoin d'améliorer les connaissances sur les aquifères et est prête à assumer sa partie des coûts d'une telle amélioration. Cette acquisition des connaissances doit: premièrement, viser des avantages en termes d'économie de la ressource et de prévention de sa détérioration; deuxièmement, être réalisée en partenariat avec l'ensemble des intervenants; enfin, donner à l'industrie une assurance qualité et une garantie de stabilité des approvisionnements.

155 En ce qui concerne ensuite la gestion de l'eau souterraine, l'industrie est préoccupée par le maintien dans le temps de la qualité et de la disponibilité de cette ressource puisque l'eau, comme on l'a dit précédemment, joue un rôle clé dans nos activités de transformation. L'industrie veut donc avoir son mot à dire, notamment sur le statut qui sera donné à l'eau souterraine.

160 L'industrie laitière, en tant qu'importante utilisatrice d'eau souterraine, est ouverte à discuter avec les autres intervenants intéressés et tient à définir avec ces derniers la solution préférable concernant la question du statut de propriété de l'eau souterraine.

165 L'industrie laitière demande ainsi de participer au forum des différents acteurs qui auront à définir des modalités de gestion des eaux souterraines, pour y faire valoir un cadre et des règles répondant aux exigences de performance de l'industrie.

170 Pour l'industrie laitière, la formule de gestion des eaux souterraines doit: premièrement, protéger les sources d'approvisionnement et les usages possibles contre des compétitions indues et des menaces de pénurie; deuxièmement, être axée sur la garantie de pérennité et de

qualité pour les usages domestiques, agricoles, commerciaux et industriels; enfin, produire des retombées économiques pour les communautés et la société québécoise.

175 Évidemment, pour ces activités d'amélioration des connaissances, où un financement est susceptible d'être demandé à l'industrie, le principe de l'utilisateur-payeur devrait être appliqué.

180 Dans le dossier des infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées, l'industrie laitière mentionne sa grande expérience de collaboration avec les municipalités. Comme cité précédemment, les usines laitières sont en très grande partie, soit plus de 80 % d'entre elles, branchées sur les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts. L'état des infrastructures municipales et les progrès de la dépollution des eaux touchent donc directement l'industrie.

185 L'amélioration des infrastructures municipales et leur entretien adéquat par les municipalités sont des actions qui concernent directement notre industrie. Nous croyons que, dans une éventuelle politique de l'eau, le secteur municipal aura à assumer des responsabilités régionales de gestion. Ces nouvelles responsabilités supposent que les municipalités aient les pouvoirs et les ressources pour bien jouer leur rôle.

190 Ainsi, comme nous vous le soulignons dans notre mémoire, l'industrie laitière souhaite que les instances municipales aient les ressources suffisantes pour assurer le maintien d'infrastructures efficaces afin d'assurer: un, les meilleures performances des réseaux municipaux et prévenir leur dégradation à terme; deux, un approvisionnement d'une eau de
195 qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de l'industrie; trois, un assainissement efficace des eaux usées; et enfin, un service au meilleur coût possible.

200 Enfin, le débat actuel sur la gestion de l'eau fait ressortir la nécessité d'une gestion concertée. Un grand nombre d'intervenants appuie d'ailleurs une gestion des rivières par bassin versant. Très présente dans les régions du Québec et dépendante d'une bonne gestion des eaux, l'industrie laitière est favorable à la gestion par bassin versant. Cette formule de gestion ne doit pas faire oublier l'objectif d'assurer une gestion cohérente, qui regroupe les principaux utilisateurs et les organismes décisionnels. Une telle gestion doit aussi être faite avec la
205 préoccupation constante de prévenir les détériorations et les pénuries, de même que les compétitions indues et les conflits d'usage.

Encore une fois, comme nous le soulignons dans notre mémoire, l'industrie laitière appuie les efforts menant à la gestion des rivières par bassin versant dans l'optique d'en arriver à une gestion des eaux qui soit cohérente et préventive.

210 L'industrie laitière croit néanmoins que, de la même façon que pour la gestion des eaux souterraines, certaines balises doivent être considérées avant d'aller de l'avant dans la gestion des rivières.

215 Ainsi, l'industrie laitière croit que la formule de gestion par bassin versant à implanter
devra prendre en considération les éléments suivants: premièrement, si des coûts d'accès à
l'eau sont fixés, ils ne doivent pas porter atteinte à la compétitivité des industries utilisatrices;
deuxièmement, ces coûts doivent être répartis équitablement et respecter le principe de
l'utilisateur-payeur; troisièmement, les sommes recueillies auprès de l'industrie devront servir
220 directement à la gestion de la ressource eau et constituer pour l'industrie une assurance qualité-
pérennité de la ressource eau; la gestion doit mettre à contribution les principaux utilisateurs
donnant un rôle privilégié aux municipalités et une représentation significative aux industries;
enfin, le gouvernement doit déléguer aux instances désignées pour la gestion des eaux l'autorité
et les pouvoirs nécessaires pour exercer leurs fonctions.

225 En conclusion, nous espérons que notre mémoire aura clairement établi que l'industrie
laitière croit à une gestion intégrée de l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine. La gestion
par bassin versant, tenant compte des responsabilités municipales, constitue pour nous la
formule à privilégier. Notre industrie se dit prête à participer à l'effort québécois pour en arriver à
230 une gestion améliorée de l'eau.

Permettez-moi deux remarques, en terminant. En premier lieu, la souplesse sera
requis pour tenir compte de la diversité des situations régionales et des cours d'eau à gérer. En
deuxième lieu, il ne faut pas que la gestion intégrée de l'eau conduise à mettre en place une
235 structure de gestion lourde, bureaucratique et coûteuse. Enfin, le mécanisme devra assurer
une bonne représentation des grands utilisateurs de la ressource, dont certainement l'industrie
laitière.

Je vous remercie du temps que vous nous avez accordé.

240

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Langlois. Deux petites informations préliminaires. Dans votre
document premier, vous faites allusion à une politique environnementale à l'intérieur de votre
245 industrie. Vous pourriez vous assurer de nous donner copie de cette politique, s'il vous plaît?

M. CHARLES LANGLOIS :

Oui. Je croyais qu'elle était jointe d'ailleurs au mémoire. Mais si elle ne l'est pas jointe,
250 ça va me faire un grand plaisir de vous en donner une copie.

LE PRÉSIDENT :

Ah! c'est simplement ça?

255

M. CHARLES LANGLOIS :

Oui, oui.

260 **LE PRÉSIDENT :**

C'est cette page-là?

265 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

270 Je m'excuse. Je pensais qu'il y avait un autre document plus substantiel ou plus long. Vous parlez aussi d'une enquête du CDILE qui a tracé le portrait de votre industrie. C'est une enquête de quelle ampleur? Le résultat, le rapport de ça, c'est quoi?

275 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Bien, l'enquête qui a été menée, ça a été pour être capable d'avoir les informations nécessaires pour appuyer notre mémoire. Donc, c'est dans cet ordre d'idée là que l'enquête a été faite. Les informations se retrouvent déjà toutes dans le mémoire, mais il n'y a pas de rapports spécifiques qui ont été faits indépendants.

280 **LE PRÉSIDENT :**

285 D'accord. Quand vous parlez de la gestion par bassin versant, c'est revenu dans votre finale, vous avez peur, dites-vous, d'une structure technocratique, lourde, bureaucratique, coûteuse. Donc, on sent qu'il y a là une espèce de peur ou d'inquiétude. Est-ce que votre industrie a collaboré aux travaux du COBARIC qui ont eu lieu dans la région de la Chaudière? Est-ce qu'il y a un secteur de votre industrie qui a collaboré directement à ces travaux-là?

290 **M. CHARLES LANGLOIS :**

295 Non, on n'a pas eu vraiment de travaux qui ont été faits avec le groupe COBARIC. Par contre, il y a des gens chez nous qui suivent les travaux de ce groupe-là, mais il n'y a pas eu aucune relation ou demande formelle ou d'invitation formelle de travailler avec ces gens-là, mais on regarde le projet.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

300 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

305 Même si vous nous dites, à la page 11, que l'industrie n'entend pas prendre position dans le cadre de la consultation actuelle sur la gestion de l'eau pour l'une ou l'autre des options envisagées sur la propriété des eaux souterraines, bon, un peu plus loin, vous semblez, en tout cas vous affirmez que l'industrie laitière est ouverte à différents principes évoqués - entre autres, utilisateur-payeur - mais, évidemment, à certaines conditions. Vous répétez cela aussi au niveau de la gestion par bassin versant et la gestion des eaux de surface.

310 Alors, j'aimerais quand même, même si vous n'entendez pas vous prononcer officiellement devant la Commission, que vous nous disiez: est-ce que vous êtes en train d'établir certaines limites? Vous dites: «Bon, d'accord, on est d'accord pour le principe, mais on n'irait pas jusqu'à des redevances, par exemple, on n'irait pas jusqu'à des taxes.» J'aimerais que vous nous laissiez entendre ce que vous voulez dire.

315 **M. CHARLES LANGLOIS :**

320 Je pense qu'à l'heure actuelle, si je commence par la question de la propriété de l'eau, pour aller après ça un petit peu plus en profondeur, notre industrie, sa réflexion n'est pas rendue à ce niveau-là. Vous êtes pas mal mieux à même que moi de juger que c'est un dossier qui est très complexe, qu'il est difficile d'avoir des consensus au sein d'une industrie pour définir quelle est l'orientation qu'on doit choisir. Est-ce qu'on privilégie un système plutôt que l'autre?

325 On a une table de concertation, qui s'appelle le Comité directeur de l'environnement, au sein duquel il y a des discussions. Les discussions, jusqu'à maintenant, nous ont amenés à ce contenu-là, mais elles ne sont pas complétées, elles ne sont finies. De sorte qu'aujourd'hui, on ne peut pas affirmer qu'il y a consensus à savoir quel modèle qu'on privilégie, en termes de propriété de l'eau. Par contre, les gens veulent s'impliquer dans le débat pour, un, continuer, eux, leur propre réflexion et en même temps, entendre les autres sur ce dossier-là.

330 Mais à l'heure actuelle, malheureusement dans notre industrie, le niveau de réflexion n'est pas rendu aussi loin pour être capable de dire qu'on a un consensus parce qu'il y a des opinions différentes. Puis ça, ça s'explique assez facilement. On a une variété infinie d'entreprises: on a de la micro-entreprise; on a de la moyenne entreprise; on a des entreprises internationales; de sorte qu'il faut conjuguer tous ces intérêts-là ensemble. Donc, ce qui fait 335 qu'aujourd'hui, on est encore en train de discuter quel statut devrait faire.

340 Deuxièmement, quand on regarde au niveau beaucoup plus pointu, si je saisis bien votre question, quel type de système on devrait mettre en place au niveau du financement de l'eau, encore là, on n'est pas rendu là. Les gens se sont dit d'accord avec un principe que, effectivement, il faut avoir un meilleur système pour gérer l'eau.

345 Parce qu'on fait tous le même constat. Dans notre industrie, c'est important d'avoir une eau de qualité qui rentre dans notre industrie. Que ce soit juste pour laver nos équipements, il faut que l'eau soit de très bonne qualité parce qu'il y a des risques de contamination. Donc, on est tous d'accord sur l'objectif; ça nous prend une eau de qualité. On est tous d'accord aussi

qu'il faut s'assurer d'avoir cette qualité-là dans le temps et que nécessairement, ça nous prend un mode de gestion.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

350

Et qu'il y a un coût à ça.

M. CHARLES LANGLOIS :

355

Et qu'il peut y avoir un coût à ça. Et à partir du moment qu'il y a un coût à ça, les gens sont d'accord à dire: «On est prêts à faire notre quote-part, mais - excusez-moi - mais pas n'importe comment.» Puis c'est à ce moment-là qu'on dit: «Il y a un certain nombre de conditions, que tous les gens autour de la table ont un consensus sur lesquelles.»

360

Bon, maintenant, est-ce qu'il faut aller à un système de tarification autre? On n'est pas rendu à faire un consensus là-dessus, mais les discussions se continuent.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

365

Alors, une autre question de...

M. CHARLES LANGLOIS :

370

Désolé de ne pas avoir été plus précis.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

375

Non, ça va. J'ai une question de précision à vous demander sur ce que vous nous avez laissé entendre. Bon, vous nous faites remarquer qu'il y a une très bonne part de l'eau que vous utilisez qui vient des nappes souterraines. Mais il y a quand même, si je comprends bien, en faisant la soustraction, près de 10 millions de mètres cubes que vous prenez dans l'eau de surface.

380

Comment trouvez-vous, à ce moment-là, la qualité? Vous n'avez pas la qualité équivalente, sans l'ombre d'un doute. Alors, quelle est votre appréciation de la qualité de l'eau de surface et vous l'utilisez à quel dessein à ce moment-là?

M. CHARLES LANGLOIS :

385

Je vais vous répondre de façon générale puis, après ça, je vais transmettre la réponse à mes gens qui sont plus sur le terrain, qui sont plus en contact avec les municipalités et gérer le dossier, pour approfondir la question.

390 De façon générale, l'industrie, jusqu'à maintenant, n'a pas beaucoup de problèmes de
qualité de l'eau. Que ce soit l'eau souterraine ou l'eau de surface, l'eau qu'elle reçoit en général
est assez bonne. C'est sûr que dans plusieurs cas, comme vous avez pu le voir dans le
mémoire, on reçoit l'eau des municipalités et on doit quand même la traiter à l'usine pour être
capable d'avoir les standards qu'on veut. Puis à quelques reprises, comme vous avez vu dans
395 le mémoire, on est obligé de traiter deux fois pour être capable de rencontrer, bon. Donc, ça
veut dire qu'il y a peut-être de l'amélioration à avoir à ce niveau-là.

L'autre niveau, par contre, je pourrais peut-être poser la question à mes collègues pour
approfondir la question.

400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Par exemple, la chloration vous cause-t-elle des ennuis?

405 **M. GILLES NADEAU :**

Peut-être pour reprendre une partie de la réponse de Charles, à ce moment-ci, 88 %
des industries, l'eau vient des usines, à ce moment-ci. Et encore là, dans les usines,
dépendant où on est situé dans la province, il y a des qualités d'eau différentes. C'est différent.

410 Les procédés qu'on utilise, ça peut être, au départ, la filtration. Règle générale, le
premier traitement, c'est de la filtration à ce moment-ci. En général, la qualité de l'eau est très
très bonne, il n'y a pas à sortir de là; sauf qu'on veut absolument que ça se maintienne. On est
dépendants de cette qualité d'eau là. Je pense que le mémoire le fait ressortir de façon bien
415 claire. Sans eau, on ne peut pas exister.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

420 Vous mentionnez que l'industrie laitière favorise une formule de gestion axée sur la
garantie et la qualité pour les usages domestiques, agricoles, commerciaux et industriels. Est-
ce que vous y voyez là une hiérarchie dans les usages?

M. CHARLES LANGLOIS :

425 Non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

430 Je pose la question parce que le monde agricole d'habitude nous dit que: «Oui,
l'alimentation doit passer avant d'autres usages.» Alors, c'est intéressant de voir votre position.

M. CHARLES LANGLOIS :

435 Dans la façon qu'on l'a écrit, puis qu'on l'a réfléchi, pour être franc, on n'a pas pensé à
mettre en place une hiérarchie. On y est allé en disant qu'il y a différents secteurs qui ont besoin
de l'eau, puis on n'a pas fait de distinction entre le besoin industriel ou agricole ou domestique.
Je pense que c'est à ces secteurs-là de vous démontrer les besoins qu'ils ont. On faisait juste le
constat qu'il faut répondre à l'ensemble de ces besoins-là. Et nous, on a nos propres besoins
qu'on vous a signalés.

440

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

445 Vous formulez une série de recommandations, par laquelle vous souhaitez une formule
de gestion qui protège contre des compétitions indues, d'une part; vous mentionnez que les
tarifs d'accès ne doivent pas porter atteinte à la compétitivité, d'autre part; et aussi que les
sommes recueillies pour la gestion de l'eau doivent servir directement à la gestion de la
ressource eau.

450 Donc, on doit comprendre là que - les mots «compétition, compétitivité» reviennent
souvent dans votre mémoire - que l'argent ou les tarifs recueillis servent directement. Donc, on
doit comprendre que directement, ce n'est pas indirectement. Ça ne peut pas servir à des fins
secondaires. Et vous répétez souvent: «Ça nous prend de l'eau de bonne qualité, en quantité
suffisante.»

455 Est-ce qu'on doit interpréter des freins ou des conditions à votre participation à la gestion
de l'eau par cette insistance sur le fait que la formule de gestion doit protéger contre des
compétitions indues - c'est quoi des compétitions indues - que les tarifs ne doivent pas porter
atteinte à la compétitivité et que les sommes recueillies doivent servir uniquement à la gestion
directe de l'eau? Alors que d'autres nous disent: «Oui, nous sommes prêts à jouer le jeu, à

460 contribuer à la gestion de l'eau, à être partenaires sans condition. Nous sommes impliqués,
nous sommes partenaires, nous allons jouer le jeu comme partenaires dans la gestion de l'eau.»

Donc, est-ce que ces éléments-là sont des freins ou des conditions?

465 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Est-ce qu'ils sont des freins ou des conditions? Ils sont effectivement des conditions.
Parce qu'une des craintes de l'industrie - puis c'est justement pour ça qu'aujourd'hui on est là -
c'est qu'on ne souhaite pas -- puis vous l'avez vu tout le long du mémoire qu'on est dépendants
470 de l'eau, qu'on est dépendants de cette eau-là pour assurer la qualité des produits qu'on livre,
puis assurer le respect de la réglementation aussi, qui est imposée aussi bien d'un côté de santé
ou qui est imposée d'un côté par les gouvernements provinciaux et fédéraux de l'Agriculture,
que par le commerce international aussi.

475 Donc, ça, effectivement, l'eau à ce moment-là est importante. Et c'est important que si
on décide de mettre en place un système de gestion de l'eau, ça soit un système qui est
cohérent. Quand on parle de compétitions indues, c'est qu'on ne souhaite pas se retrouver,
demain matin, où est-ce que des intervenants ou le développement sur certains bassins va se
faire de façon, le mot est gros, mais anarchique, de sorte que quelqu'un s'installe, tire l'eau,
480 puis là il y a d'autres secteurs ou d'autres utilisateurs qui sont en pénurie.

Et ça, c'est une de nos craintes, nous autres, le secteur laitier, qu'on a et c'est pour ça
qu'on est ici aujourd'hui. C'est pour ça qu'on dit que la notion de bassin versant où est-ce que
tout le monde, tous les utilisateurs vont être capables de gérer en collaboration avec les
485 municipalités et les autres parties impliquées, c'est important.

Quand on parle de compétitivité, on vous le rappelle souvent parce que, bon, on est
une entreprise, on est une industrie, on doit faire affaire avec les autres provinces, on doit faire
affaire avec les autres pays. Donc, c'est sûr que quand on parle de coûts, on est d'accord de
490 prendre notre quote-part mais, à un moment donné, il faut tenir compte aussi de la réalité
économique de l'industrie, qui est sa compétitivité. Et ça, c'est d'autant plus important que moi,
je vous rappelle que peut-être il faudrait regarder.

On a eu, v'là à peu près un an et demi, à Saint-Hyacinthe, une conférence sur
495 l'agriculture dirigée par le Premier ministre du Québec, où est-ce que l'ensemble des
intervenants autour de la table du milieu agricole, dont l'industrie laitière est prenante, on s'est
donné comme objectif de doubler ou tripler - si ma mémoire est bonne - nos exportations sur un
échancier de temps très précis.

500 Donc, c'est sûr qu'à ce moment-là, si on veut atteindre ces objectifs-là -- puis les
objectifs, on ne se les cachera pas, les objectifs, c'est la création d'emplois, le développement
de l'activité économique pour ça. Et on sait très bien que le marché domestique, ce n'est plus lui
qui est la voie d'avenir, c'est l'exportation parce que le marché domestique est mature. Donc,

505 c'est important pour une industrie qui s'est engagée envers le P.M. d'avoir des conditions qui vont lui permettre d'atteindre ces objectifs-là. Et c'est nécessairement une variable qu'il faut tenir en compte quand on parle de coûts.

510 Quand on parle d'argent investi qui doit aller dans les eaux, je pense que ce n'est pas nouveau, que ce soit dans les dossiers précédents où est-ce qu'on a été intervenants, que je mets en relation les matières résiduelles, ça a toujours été une philosophie de l'industrie de dire: «On est d'accord à déboursier, à prendre notre quote-part, mais on veut l'investir où il y a un problème.»

515 Et s'il y a un problème dans l'eau, ça nous prend les structures pour mieux gérer l'eau, pour être capable de livrer une marchandise de meilleure qualité, et ça prend des infrastructures, on veut le financer, mais on ne veut pas financer d'autres activités. On veut financer l'amélioration de l'eau. Et c'est pour ça qu'on dit que les argents recueillis doivent aller au support de l'amélioration de la ressource.

520 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le «directement à la ressource», ça comprend dans votre esprit les milieux aquatiques?

525 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Excusez-moi!

530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que le «directement à la ressource», ça comprend toutes les activités relatives à la protection, la gestion, la pérennité ou l'amélioration des milieux aquatiques, ce qu'on appelle les écosystèmes aquatiques, l'eau et les écosystèmes aquatiques?

535 **M. CHARLES LANGLOIS :**

540 Pour être franc, on n'a pas été jusque là. On n'a pas réfléchi où devait être dépensé l'argent. Ce qu'on a facilement imaginé, et les gens ont convenu qu'il fallait aller dans ce sens-là, c'est que ça va nous prendre une structure qu'on a appelée les bassins versants, qui va nécessairement avoir tout un ensemble de juridictions et qui va coûter des sous à gérer. Et ça, là-dedans, on est prêts à financer cette activité-là.

545 Maintenant, est-ce que cette gestion-là par bassin versant va couvrir tous les champs que vous avez énoncés? On n'a pas de position, pour l'instant, là-dessus. On ne s'est pas prononcé là-dessus.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

550 En principe, la gestion par bassin versant, ça comprend les écosystèmes aquatiques.
Donc, de façon générale, si vous dites que vous êtes d'accord avec ce principe-là,
normalement, la conséquence, c'est: oui, ça va jusqu'au milieu aquatique. Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

555 Monsieur le président, si vous permettez, j'aimerais, monsieur Langlois, vous entendre
sur un point évoqué par plusieurs groupes devant nous. Si l'idéal recherché, que vous dites que
vous recherchez aussi au plan environnemental, qualité de la ressource, passait par l'abandon
de cet engagement de doubler les exportations d'ici 2005?

560 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Bien, pour être franc avec vous, je pense que là, on aurait un débat de société, qui
inclurait aussi les objectifs que le gouvernement québécois s'est donné. Je pense que c'est clair,
le gouvernement québécois s'est donné des objectifs de réduire le chômage, d'améliorer la
565 situation économique de la province et a demandé à chacun des secteurs industriels de faire leur
quote-part. Et c'est justement pour cet objectif-là qu'il nous a réunis ensemble pendant trois
jours, si ma mémoire est bonne, à Saint-Hyacinthe, en 98, et deux jours en 99.

570 Donc, si on remet ça en question, bien, ça veut dire un autre débat pour savoir
comment qu'on va s'y prendre pour assurer le développement économique, qui est essentiel, je
vous fais part, au développement, au maintien de notre société. Moi, la réponse que j'ai,
aujourd'hui, c'est ça, c'est qu'à ce moment-là, il va falloir revoir les objectifs. Mais là, ce n'est
plus uniquement juste l'industrie laitière.

575 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Souvent, l'UPA nous a dit là-dessus que sa compréhension de cet objectif-là n'était pas
absolu, dans le sens que c'est un objectif assujéti à un autre objectif qu'ils appellent l'agriculture
durable, qui n'est pas nécessairement l'agriculture biologique. Autrement dit, l'objectif ne doit
580 pas se faire au détriment de l'environnement et il se fait dans le sens du changement des
pratiques agricoles pour aller vers une utilisation plus judicieuse des pesticides, voire même
l'élimination des pesticides, des engrais minéraux, la rotation des cultures, l'utilisation du
sarclage mécanique, etc.

585 Autrement dit, souvent l'UPA nous a dit: «Ce n'est pas absolu, c'est assujéti à une
démarche d'agriculture durable.»

M. CHARLES LANGLOIS :

590 Bien, là, je vous dirais, pour être franc, c'est une question d'opinion. Moi, je...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, la question que je vous pose, c'est justement, quel est votre opinion là-dessus?

595

M. CHARLES LANGLOIS :

Bien, personnellement, ce n'est pas évident que tous ces éléments-là sont assujettis l'un à l'autre. Effectivement, c'est vrai que dans le cadre de la conférence du Premier ministre, il y a eu un volet qui était sur l'agriculture durable, au sein duquel il y a eu des demandes qui ont été faites aux organisations de producteurs pour atteindre certains objectifs de réduction de leur pollution qu'ils généraient, ce qu'on a appelé la pollution diffuse, qui a amené effectivement beaucoup beaucoup de discussions et beaucoup beaucoup de rencontres pour aboutir à une entente avec les producteurs et gouvernements sur des plans et des objectifs.

600

605

Mais est-ce que ces plans et ces objectifs-là sont assujettis ou, vice versa, le développement des exportations est assujetti à l'atteinte de ces plans-là, bien, là, je ne pense pas. Je pense qu'il y a différents objectifs qui ont été ciblés et l'ensemble de ces objectifs-là doivent être menés de front.

610

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

On doit comprendre que pour l'industrie laitière, l'objectif de doubler l'exportation est un objectif pur, sans aucune nuance.

615

M. CHARLES LANGLOIS :

L'objectif de l'industrie laitière, nous, effectivement, on souscrit au développement des exportations. Quant aux objectifs qui ont été fixés à l'UPA, bien, on n'est pas une partie prenante là-dedans. C'est que les objectifs...

620

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, non, je vous parle de façon générale. De façon générale, cet objectif qui avait été fixé, dans lequel les partenaires ont accepté de s'engager, l'UPA nous dit: «Nous, c'est selon certaines façons de faire.» Et vous, vous me dites: «Non, ce n'est pas selon certaines façons de faire, c'est l'objectif, point.» C'est ça que je veux vérifier.

625

M. CHARLES LANGLOIS :

Fondamentalement, l'industrie laitière ou les représentants de l'industrie laitière ne pensent pas que ces deux objectifs-là sont incompatibles. Il y a moyen d'améliorer notre performance à l'exportation, que ce soit en définissant les stratégies particulières et tout en permettant le développement de l'industrie laitière ou de l'industrie à la ferme durable. Je pense que ces deux objectifs-là sont atteignables. C'est une question de stratégie, de choix de

630

635

marché, de choix de produits. Et ça, moi, je ne vois aucune incompatibilité à ces deux orientations-là, du point de vue de notre organisation.

640 Si vous permettez, peut-être je passerais la parole à monsieur Nadeau qui souhaiterait ajouter quelques commentaires.

M. GILLES NADEAU :

645 Au niveau des objectifs, à ce moment-ci, je pense que - on l'a soulevé dans le mémoire - on se compare à ce qui se fait en Amérique du Nord, à ce qui se fait dans d'autres provinces, au niveau des ratios, par exemple. Lorsque Charles dit que les deux objectifs ne sont pas incompatibles, je pense que vous en avez la preuve par ces chiffres-là.

650 Ici, au Québec, tout le travail qui a été fait dans les dernières années a été d'amener nos ratios aux ratios nord-américains, en visant éventuellement les ratios européens; mais dans un premier temps, avancer pas par pas. Et on se situe dans la bonne moyenne nord-américaine, au niveau des utilisations d'eau, à ce moment-ci. Donc, je pense qu'au niveau des principes, le développement peut se faire, mais de façon non pas anarchique mais de façon coordonnée, définitivement.

655

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, messieurs.

660 **M. CHARLES LANGLOIS :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

665

Ça fait plaisir.

M. CHARLES LANGLOIS :

670

Bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

675 J'invite maintenant l'Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec. Bonjour.

M. MICHEL BOUCHARD :

680 Bonjour, monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest! Mon nom est Michel Bouchard. Je suis président de l'Association professionnelle des géologues et des géophysiciens du Québec.

685 Je vais vous présenter rapidement les deux personnes qui m'accompagnent: à ma gauche et près de la présentation de l'acétate, c'est monsieur Alain Liard, directeur du développement en technologie environnementale chez Domtar; et à ma droite, monsieur Martin Poulin, hydrogéologue senior chez Golder et Associés. Je mentionne leur affiliation, bien qu'ils ne représentent qu'eux-mêmes ici et ils se représentent comme des professionnels, ils ne représentent pas leur employeur.

690 Alors, ce sont eux essentiellement qui feront la présentation. Moi, je vais vous dire quelques mots sur l'Association, donc qui regroupe environ 500 scientifiques qui portent différents titres: géologues, géophysiciens, minéralogistes. On les voit sous différents costumes, mais il y en a un qui est très important puis qui est très pertinent à la chose ici: c'est les hydrogéologues. Et la grande majorité des hydrogéologues, conséquemment, sont regroupés dans cette association professionnelle.

700 Le rapport qui vous a été présenté a d'ailleurs été présenté et préparé par un groupe de géoscientifiques, neuf personnes - quatre universitaires, quatre provenant du privé et un du gouvernement - et qui représentent des praticiens qui oeuvrent au coeur des conflits ou des situations quotidiennes qui sont rencontrées dans la gestion des eaux souterraines.

705 Évidemment, donc, parce que nous regroupons surtout des hydrogéologues, nous avons présenté un rapport qui porte essentiellement sur les eaux souterraines. Et nous touchons un peu à nos avis sur les eaux de surface, à la toute fin. Il y a enfin, ici, un rapport qui porte sur sept ou huit points, que vous avez, et qui seront passés en revue par monsieur Liard. Mais il y en a peut-être deux ou trois qui sont plus importants et je vous les signale immédiatement.

710 Un, nous entendons souvent ceci: «On connaît peu de choses des eaux souterraines» ou «On connaît très mal les eaux souterraines» ou «On n'en connaît pas assez». Il faudrait nuancer ceci. Il y a un savoir assez élaboré des eaux souterraines et il y a surtout une science extrêmement disponible pour connaître davantage et très bien les eaux souterraines. Nous en sommes plutôt à l'étape d'organiser notre savoir sur les eaux souterraines et à mettre ensemble la donnée qui est un peu disparate dans certains secteurs.

715 Le deuxième point qui me paraît important, c'est que la ressource en eau souterraine, elle n'est pas méconnue; et parce qu'elle n'est pas méconnue, nous savons qu'elle n'est pas rare. Ce n'est pas une ressource rare. Et nous devons le dire, elle n'est pas particulièrement en danger, et surtout pas au Québec, sauf peut-être dans certaines circonstances et dans certaines localités. Mais globalement, c'est une ressource qui est très largement sous-exploitée au Québec.

720

725 Troisièmement, nous pensons qu'il y a un contexte géologique qui est particulier au Québec et qu'il faut mettre en garde la tentation d'aller chercher des modèles de gestion dans des pays ou des juridictions dont le contexte naturel ne se prête pas, mais pas du tout, au Québec. Alors je pense, par exemple, à la France ou à l'Espagne ou à la Belgique qui ont des contextes hydrogéologiques très différents, ou à la Californie.

730 Alors, les analogues les plus immédiats du Québec, ce sont les pays comme la Suède, la Finlande et la Norvège, en Europe, et je dirais presque'exclusivement ces trois pays-là. Et en Amérique du Nord, ce sont les États comme le Minnesota, le Wisconsin ou les États de la Nouvelle-Angleterre, ou nos voisins l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

735 Alors ça, si on regarde à l'international, c'est plutôt ces juridictions qu'il faudra regarder comme étant les analogues comparables, bien qu'il puisse y avoir des moyens de gestion intelligents, innovateurs ailleurs, mais ils auraient besoin d'adaptation.

740 Et enfin, nous vous dirons que le commerce de l'eau de surface, à mon avis, sous réserve de certaines choses, peut-être ne devrions-nous pas, au Québec, nous priver de la possibilité de faire du commerce de l'eau en vrac éventuellement, sous réserve, bien sûr, de ne pas se livrer à des détournements de rivières, à une gestion appropriée des eaux frontalières et sous réserve que chacun ou chaque exploitation, chaque prélèvement soit l'objet d'une évaluation de type stratégique.

745 Là-dessus, je vais passer la parole à monsieur Liard.

M. ALAIN LIARD :

750 Peut-être comme monsieur Bouchard l'a rappelé, dans le débat actuel, il y a beaucoup de choses qui sont dites et il y a beaucoup d'affirmations dans le grand public ou dans les médias, et nous croyons qu'il est important de ramener certaines notions fondamentales. Et qu'on parle d'eau souterraine, qu'on parle, disons, d'hydrogéologie qui est la science de l'eau souterraine, c'est une science qui existe et qui permet de connaître la ressource et d'en planifier l'exploitation. C'est une science qui est, en fait, une discipline de la géologie.

755 Ici, au Québec, la pratique de la géologie n'est pas encadrée par aucun règlement professionnel. Et à cette fin, nous disons qu'il est temps que le gouvernement mette en oeuvre la recommandation de l'Office des professions à l'effet de créer un ordre professionnel des géologues. C'est une recommandation qui est sur les tablettes depuis des années et qui traîne.

760 Quelques constats. Dans notre mémoire, nous vous donnons des chiffres, nous vous donnons des informations géologiques, nous vous donnons des références bibliographiques. La ressource eau souterraine au Québec est abondante. Elle est de bonne qualité. Elle est nettement sous-exploitée. Disons, il y a certainement des situations locales où il y a des problèmes mais, en général, c'est la situation qui prévaut.

765

770 Ce qu'on connaît de la ressource - beaucoup de gens ont dit qu'on ne connaît rien de la ressource ou que c'est très mal connu - nous constatons qu'il y a, en fait, énormément de connaissances disponibles, des connaissances locales spécifiques sur les ressources à beaucoup d'endroits, dans beaucoup de localités, à beaucoup de points donnés. Malheureusement, ces connaissances-là sont perdues dans des rapports qui sont dans des tiroirs de plusieurs ministères, de plusieurs organismes, de plusieurs entités corporatives diverses et sont donc peu accessibles.

775 Par contre, il y a aussi des connaissances très publiques, du genre connaissances théoriques qui se rapportent à la nature de la science. Alors, face à cet état de fait de la distribution assez hétéroclite et donc, ingérable des connaissances, nous croyons qu'il est urgent de colliger l'information et de la compiler, pour qu'on puisse avoir au moins l'état des connaissances exactes actuelles sur les ressources dans la province. Et ce travail-là devra être confié au ministère des Ressources naturelles, qui a d'une part une vocation d'inventaire de 780 ressources et qui a aussi l'expertise nécessaire à ce genre de travail là. Il l'a prouvé par plusieurs travaux, dans le passé, dans le domaine minéral.

785 Côté protection de la ressource, nous faisons plusieurs constats. D'abord, le statut de propriété de l'eau qui est débattu, qui a fait l'objet d'une de vos questions à la présentation précédente, n'a pas vraiment d'impact sur les risques de l'eau souterraine, les risques de qualité ou d'accès à l'eau souterraine. Nous croyons, par contre, que les risques de qualité de l'eau souterraine, les risques de contamination les plus fréquemment observés chez nous, au Québec, sont surtout liés à des problèmes de construction des captages, pour les petits captages, les captages domestiques. Le plus grand nombre de problèmes de contamination 790 sont associés à ça.

795 Nous constatons aussi que l'aire de recharge pour les captages importants ne sont généralement pas définies et ne sont généralement pas protégées par aucune action ou réglementation. Nous constatons aussi que dans le cas des grands captages ou les captages importants - et quand nous parlons de captages importants, nous ne parlons pas strictement de puits, parce qu'un captage important, ça peut être un ouvrage de drainage pour une mine, ça peut être un ouvrage de drainage pour le métro ou ça peut être divers types de captage - nous croyons qu'il y a peu de conflits. On retrouve peu de conflits ici, au Québec. Par contre, le 800 risque de conflits existe toujours.

805 Alors, face à ces faits, nous recommandons que, d'une part, pour protéger les consommateurs qui, eux, ne font pas appel à des professionnels lorsqu'ils font construire un puits pour leur résidence, nous croyons qu'il devrait y avoir des normes claires et strictes, réglementées pour la construction des petits captages.

Nous croyons aussi que les captages importants doivent faire l'objet d'une réglementation qui exigerait des études hydrogéologiques dans tous ces cas.

810 Et nous recommandons aussi de développer des outils de protection pour les aires de recharge des captages importants, les captages importants étant les captages municipaux et divers types de captages industriels comme pour l'industrie laitière ou d'autres.

815 Enfin, notre mémoire ne traite pas beaucoup des eaux de surface. Nous avons avancé que quelques affirmations ou quelques éléments dans la gestion de l'eau de surface. Par contre, nous croyons que dans la situation actuelle et dans le contexte d'utilisation des ressources, il est important de développer un cadre intégré de gestion pour la qualité de l'eau des bassins versants et cette gestion-là doit être matérialisée au niveau d'agences locales, agences de bassin. Le format exact d'encadrement n'est pas spécifié. Nous ne tenons pas à le spécifier. Mais c'est surtout du ressort local, comme la plupart des actions environnementales sont mieux
820 gérées au niveau local qu'au niveau très distant d'une capitale provinciale ou nationale.

En bref, ce sont là les éléments essentiels de notre mémoire. Alors, nous pouvons répondre à vos questions maintenant.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, messieurs, merci de votre mémoire. Il est très informatif pour un profane. Il explique beaucoup de choses qui nous font comprendre la réalité. Il y a beaucoup de questions qui nous viennent, prenons-en quelques-unes.

830 À la page 19, quand vous parlez qu'il est urgent de compiler les informations, et vous les donnez au ministère des Ressources naturelles, pourquoi cette référence-là? Parce que quand le ministère de l'Environnement a été créé, la Direction des eaux s'est en venue au ministère de l'Environnement. Et là, vous recommandez que, au fond, l'établissement de la connaissance sur les eaux souterraines soit comme retourné au ministère des Ressources
835 naturelles.

M. MICHEL BOUCHARD :

840 Oui. Je dirais, ce n'est pas une recommandation de nature politique, c'est une recommandation tout à fait pragmatique.

Et ce qui se passe, c'est qu'il existe aux Ressources naturelles un système qui a été développé de longue date et qui a coûté un très grand effort de la part du gouvernement du
845 Québec. Et c'est un système qui s'appelle SIGEOM - on le mentionne là - système d'information géographique de la donnée relative à la substance minérale. Mais c'est un système, comme on dirait, «off the shelf», qui pourrait saisir immédiatement l'ensemble des données. C'est un système de traitement de données à référence spatiale déjà parfaitement organisé, pour lequel il existe une main-d'oeuvre, un support informatique, une main-d'oeuvre
850 formée, des protocoles, ce qui éviterait évidemment de tout recommencer au ministère de l'Environnement.

Donc, c'est pour des raisons pragmatiques, parce que ça existe, parce que ça se prendrait immédiatement. On sauverait beaucoup de temps et d'argent.

855

M. MARTIN POULIN :

Il y a aussi une deuxième raison, une raison historique. Dans les années 70, toutes les connaissances, la majorité des connaissances publiques qui ont été accumulées au cours des années, ont été faites dans le cadre du ministère des Richesses naturelles, à travers les services des eaux souterraines qui faisait partie du service du ministère des Richesses naturelles.

860

À la fin des années 70, on a décidé de changer ce service vers l'Environnement. Et nous suggérons que ça revienne comme c'était initialement pensé et comme c'était logique de le penser.

865

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous aviez levé la main?

870

M. ALAIN LIARD :

J'ajouterais peut-être une connotation qu'on pourrait dire de nature politique ou plutôt administrative au niveau du gouvernement. Le ministère de l'Environnement a une vocation de protection de l'environnement. Ça devrait être sa vocation. Nous, ici, actuellement, nous parlons d'un inventaire de ressources. Et ici, le ministère des Ressources naturelles, c'est vraiment sa vocation.

875

LE PRÉSIDENT :

Bien, là, on s'en irait sur les vocations ministérielles, on ne s'étendra pas là-dessus.

880

Le ministère de l'Environnement dispose déjà d'une série d'informations qui viennent, par exemple, des puisatiers, bon. Ces informations-là ont été très vivement contestées la semaine dernière par un spécialiste, je pense qu'il est géologue ou hydrogéologue. Est-ce que vous avez vu la qualité de ces informations-là et avez-vous une opinion sur ces données-là?

885

M. MICHEL BOUCHARD :

D'une façon générale, effectivement, moi qui ai vu ces données-là de puisatiers au moment... je dois vous dire que moi, j'étais au service des eaux souterraines à l'époque où c'était les Richesses naturelles. J'ai commencé ma carrière là. J'avais vu ces données de puisatiers là. Et c'est un fait qu'elles sont extrêmement inégales, et ce n'est pas nécessairement la donnée du puisatier elle-même. C'est une donnée qui doit être filtrée par l'interprétation assez

890

895

serrée d'un hydrogéologue et qui, parfois, doit être rejetée au point de vue des informations qu'elle contient.

900 Maintenant, il peut y avoir quelques données factuelles qui sont invariables, la hauteur d'eau et des choses comme ça, mais la description du contexte peut-être variable.

M. MARTIN POULIN :

905 C'est une des sources d'information. On ne doit pas la considérer comme l'unique source d'information. C'est une source d'information qui a été élaborée au début des années 70 dans le but de mieux connaître la ressource, mais il s'est avéré que son utilisation était difficile. Il y a d'autres types de rapports qui ont été faits et qui sont dispersés dans différents ministères, qui eux sont beaucoup plus techniquement utiles. Il y en a également dans le domaine privé.

910 Ce n'est pas parce que, actuellement, cette bande de données dont on a arrêté la compilation en 84, il y avait des lacunes, qu'elle doit être abandonnée. Elle pourrait être améliorée en ce sens-là. Parce que depuis 1984, il n'y a aucun inventaire des puits qui se fait dans la Province de Québec, aucune statistique. Au moins, ça servait au moins d'un outil statistique.

915 Il n'y avait aussi aucun incitatif à ce que ces fameux rapports-à soient effectués. La formule, naturellement, est à revoir, mais elle n'est pas à proscrire même si elle a des faiblesses.

920 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Qu'est-ce que vous entendez par «commerce raisonnable de l'eau»? C'est quoi raisonnable? Comment le commerce de l'eau peut être raisonnable?

925 **M. MARTIN POULIN :**

De quelle eau vous parlez? L'eau de surface? L'eau souterraine?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

930 Ça fait partie de vos recommandations sur le commerce de l'eau dans la section 7.2, vous mentionnez:

«Nous ne nous opposons pas à un commerce raisonnable de l'eau, même en vrac.»

935 Donc, on peut supposer que - c'est à la page 34 - que c'est à la fois l'eau souterraine et l'eau de surface.

M. MICHEL BOUCHARD :

940

Nous parlons à ce moment-là de l'eau de surface. Et «commerce raisonnable», bien, en fait, veut dire trois choses. Ça veut dire un commerce qui n'implique pas un détournement de rivières et donc, qui ne touche pas aux eaux frontalières. Là, clairement, il y a un débordement de la raison, je dirais. Le second, c'est des prélèvements qui n'affectent pas de façon substantielle les autres usages possibles des rivières.

945

950

Enfin, je vous dirais, j'appliquerais «raisonnable» le même critère, c'est-à-dire celui qui rencontrerait le critère d'une évaluation environnementale standard et dans lequel la chose serait débattue. Alors s'il est question d'un prélèvement sur une rivière qui n'est pas frontalière - par exemple, une rivière nordique - bien, nous disons: «Ce prélèvement devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale» comme tout autre usage, par exemple un harnachement hydroélectrique. Et ce serait évalué à sa juste valeur. Quels sont les usages possibles de cette rivière? Quels sont les usages qui seraient rendus, moins favorisés par un prélèvement d'eau pour l'exportation? Et globalement, pouvons-nous prendre la décision que c'est un choix que nous pourrions faire?

955

Ce que nous disons, c'est n'éliminons pas d'emblée cette chose. Ça peut être un usage de l'eau qui soit raisonnable dans le futur et pour lequel on ne devrait pas se priver si, globalement, localement, on le juge raisonnable.

960

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Expliquez-nous donc la raisonnable du seuil de 75 mètres cubes par jour pour l'assujettissement à une étude hydrogéologique.

965

M. MARTIN POULIN :

Le 75 mètres cubes par jour vient d'abord du projet de règlement du ministère de l'Environnement.

970

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Avec lequel vous êtes d'accord?

975

M. MARTIN POULIN :

C'est un chiffre qui est accepté dans notre profession comme étant d'un usage d'une source qui n'est pas domestique ou qui n'est pas une petite entreprise. Je vais vous donner un exemple. Une résidence privée ne consommera pas 75 mètres cubes par jour. Elle va consommer 10 000 litres par jour, 15 000 litres par jour. Elle va consommer 10 mètres cubes par jour, elle ne consommera pas 75 mètres cubes par jour.

980

985 Le chiffre de 75 mètres cubes par jour est utilisé par des petites industries ou des
commerces. Et ça aurait pu être 80. Mais ce n'est pas un chiffre scientifique, c'est un niveau
d'usage qui exclut toute résidence privée, toute utilisation privée. Une utilisation commerciale a
souvent besoin d'un débit qui excède 75 mètres cubes par jour.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

990 Donc, est-ce qu'on peut dire que dans votre milieu, c'est un seuil qui fait consensus?

M. MARTIN POULIN :

Oui, généralement fait consensus.

995

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1000 La protection des aires de captage, est-ce que le zonage dans le schéma
d'aménagement est une mesure suffisante, à votre avis, la protection des aires de captage?

M. MARTIN POULIN :

1005 Suffisante? C'est une mesure essentielle. Je ne crois pas qu'elle soit suffisante. En plus du zonage, on devra avoir également une certaine réglementation sur le type d'usage. Je veux dire, le zonage ne contrevient pas dans tous les cas à un danger de pollution. C'est dans ce sens-là. Et le zonage devra être spécifié en termes de protection des eaux souterraines.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1010 Ce que vous avez à l'esprit, le zonage par le schéma d'aménagement de la MRC et des règlements municipaux en plus, selon une formule d'usage? Est-ce que c'est ça que vous voulez --

M. MARTIN POULIN :

1015 C'est ça, oui, oui, c'est un amalgame des deux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1020 D'accord.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1025 Je vais revenir sur l'éparpillement des connaissances. Entre autres, vous mentionnez qu'il y en a aussi dans le secteur privé. Je crois que vous deux, messieurs, d'après ce que j'ai entendu de monsieur Bouchard, êtes rattachés à l'entreprise privée. Est-ce que, à votre avis, la connaissance qui se retrouve dans l'entreprise privée, en particulier peut-être les minières, l'entreprise minière, est totalement hermétique ou s'il y a des possibilités que certaines données puissent être remises aux archives ou à la connaissance publique?

1030

M. MARTIN POULIN :

1035 Elle n'est absolument pas hermétique, parce que ce n'est pas un procédé, c'est simplement une utilisation. Quand on parle aussi de domaine privé, c'est dans le privé des experts-conseils mais aussi dans les municipalités. Les municipalités sont des organismes publics, ils possèdent beaucoup de données hydrogéologiques et ces données-là appartiennent à la population. Elles peuvent être facilement accessibles.

1040 Au point de vue des industries, travaillant beaucoup avec les industries, la demande n'a jamais été faite. Si la demande de leur niveau d'extraction est faite, ils vont répondre. Ils vont donner ces renseignements-là s'il y a une réglementation qui le demande.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1045 Vous ne craignez pas qu'on lève le drapeau du secret industriel?

M. MARTIN POULIN :

Je ne crois pas, non, non, absolument pas.

1050

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1055

Alors, à votre avis, certaines entreprises, je pense même à des entreprises publiques comme Hydro-Québec qui a pu aussi avoir une connaissance peut-être - vous parlez du pergélisol - alors peut avoir des connaissances là-dessus, entre autres.

Les minières, d'après vous, seraient disposées à rendre publiques certaines de leurs statistiques concernant le sous-sol et l'eau souterraine, par exemple?

1060

M. MICHEL BOUCHARD :

Pour ce qui est des municipalités, absolument. Pour ce qui est de...

1065

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je parle des entreprises publiques et privées.

1070

M. MICHEL BOUCHARD :

1075

Il y a plusieurs entreprises, comme monsieur Poulin vient de le mentionner, souvent l'utilisation de l'eau est tout à fait accessoire. Ça n'appartient pas au procédé spécial d'entreprise. Parfois ça va être critique, comme on vient de l'apprendre pour l'industrie laitière, mais il n'y a pas de secret industriel dans l'usage de l'eau. Et il n'y a personne qui aura intérêt à cacher. Ça pourra arriver mais, en général, il n'y a personne qui a intérêt à cacher des études hydrogéologiques. Ce n'est pas fait parce qu'il n'y a pas d'organisme centralisateur, parce que personne ne sait où déposer ces études-là, c'est tout. Et c'est un peu pour ça.

1080

Je reviens avec l'idée du SIGEOM aux Ressources naturelles. Je vous suggérerais peut-être comme Commission de demander de voir ce système. C'est un système dans lequel le gouvernement du Québec a investi, je ne connais pas la somme, mais des sommes substantielles, plusieurs millions de dollars.

1085

C'est un système à la carte qui gère la donnée à référence spatiale en trois dimensions et qui est donc tout à fait adapté à saisir les données concernant l'hydrogéologie. Ça a été développé pour saisir d'ailleurs tous les travaux statutaires des compagnies minières. Donc, il y a un inventaire complet de la ressource minérale, de chaque forage qui a été fait au Québec, de chaque intersection de roche et ainsi de suite, qui peut être rendu sur carte ou en trois dimensions ou modélisé. Et tout ça est disponible sur écran.

1090 Je vous informe que quand j'ai parlé au pilote du SIGEOM aux Ressources naturelles, je
lui ai posé la question. Sa réponse a été un peu la vôtre: «Nous ne voudrions pas prendre la
politique de ceci, c'est-à-dire la responsabilité politique, mais nous ferions l'ouvrage pour le
ministère de l'Environnement, très certainement.»

1095 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Justement. Et tout à l'heure ça a amené à ma mémoire le fait que, par exemple en
Abitibi, beaucoup de gens se sont plaint de la prépondérance de la Loi sur les mines. Donc,
plusieurs groupes, et non seulement en Abitibi, disent: «Il faudrait rapatrier tout ce qu'il y a de
1100 législation et aussi de services qui concernent l'eau et la gestion de l'eau dans soit un ministère.»
Certains disent une société d'État. Peu importe la structure, en ce qui concerne ce qui nous
préoccupe pour le moment, mais en un seul endroit.

Donc, pour ces gens-là, entre autres, le SIGEOM devrait se retrouver afin qu'il n'y ait
1105 pas soit de conflit ou apparence de conflit avec les intérêts d'un ministère. Toutes ces
informations-là et ces lois, ces règlements devraient être en un seul lieu, qui ne serait pas un
ministère, par exemple, à vocation économique. Alors, ça, qu'est-ce que vous en pensez?

M. MICHEL BOUCHARD :

1110 Un ministère de l'eau, par exemple.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1115 Un ministère de l'eau, entre autres, ça peut être ça.

M. MICHEL BOUCHARD :

Écoutez, c'est une suggestion très intéressante et je suis sûr que beaucoup de gens y
1120 pensent. Mais pour ce qui est de colliger la donnée, ministère de l'eau, Ressources naturelles
ou Environnement, ce que nous disons, c'est que n'allons pas de ce côté redévelopper à coup
de dizaines de millions de dollars un nouvel outil de traitement de données à référence spatiale
qui existe déjà. C'est ce qu'on dit là. C'est très pragmatique. Ça existe cet outil-là.

Et si, pour satisfaire les sensibilités des gens, il faut développer un sous-SIGEOM avec
1125 une cloison étanche pour que la donnée minière n'y soit pas -- ce ne sont pas des gestionnaires
de la donnée. C'est-à-dire ce sont des gestionnaires de la donnée minérale, mais ce n'est pas
des... il n'y a pas de conflit entre les deux. Il peut y avoir une perception de conflit, mais pour
les gens qui, par exemple, présument ou déplorent la présence de la Loi sur les mines par
1130 rapport à la Loi sur les eaux...

D'ailleurs, on n'a rien à dire là-dessus. Ça, c'est un fait social, dans tous les cas de prélèvement de l'eau, il y a des conflits. Est-ce qu'il y aura la Loi sur les pêches? Il y aura préséance? Ce sont des bons débats de société tout à fait intéressants.

1135

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Il est évident que le SIGEOM, en ce qui concerne tout le secteur minier, devrait rester au ministère des Ressources naturelles.

1140

M. MICHEL BOUCHARD :

Oui.

1145

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais les connaissances hydrogéologiques comme telles, selon plusieurs, ne devraient être concentrées qu'à un seul endroit.

1150

M. MICHEL BOUCHARD :

Ça devrait être à ce moment-là un SIGÉO, n'est-ce pas, et j'en conviens tout à fait avec vous. Mais l'outil existe, l'appareillage existe. Nous ne voudrions pas que - une des recommandations - que le ministère de l'Environnement reprenne tout ça à zéro, puis refasse tout le cheminement, puis qu'on perde une énergie folle à reconstituer un système de gestion de données à trois dimensions, et pour rendre les forages et tout ça, puis que ça nous reporte trois-quatre ans encore en arrière avant qu'on sache la ressource. Là, il s'agit de saisir la donnée existante et elle pourra être rendue très rapidement.

1155

1160

LE PRÉSIDENT :

Dans votre exposé, tantôt, vous avez dit que normalement, compte tenu de la ressource disponible, il ne devrait pas y avoir de conflit ou peu de conflit dans la gestion de l'eau souterraine. Tout ce qu'on peut dire, c'est que peut-être qu'il y en a peu, mais quand il y en a, c'est des vrais. Merci, messieurs, et bonne chance à vous.

1165

J'invite les représentants du Parti Québécois, s'il vous plaît. Bonjour, madame! Bonjour, monsieur!

1170

M. GILLES GRENIER :

Bonjour! Mon nom est Gilles Grenier. Je suis deuxième vice-président du Parti Québécois, de l'exécutif national. Je représente aujourd'hui en place monsieur Fabien Béchar, qui est le premier vice-président, mais qui est retenu pour des occupations professionnelles à Shawinigan. À ma gauche, il y a madame Martine Ouellet, qui est conseillère à l'exécutif

1175

national et qui, à ce titre, a été notre inspiratrice et celle qui a, dans l'exécutif, assuré la progression de ce dossier.

Mme MARTINE OUELLET :

1180

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

1185

Bonjour!

M. GILLES GRENIER :

1190

En guise de présentation, peut-être rappeler une évidence. Parfois ça semble inutile, mais il est bon de savoir que l'eau est essentielle à la vie et qu'il n'y a pas de substitut à l'eau. On peut sans doute avec l'eau faire d'autres types de breuvage mais qui sont toujours à partir de l'eau.

1195

Avec un constat semblable, qui est une évidence, il y en a une autre prémisse de base dans notre réflexion, qui n'a peut-être pas la même évidence. Il semblerait que le Québec possède effectivement une grande quantité d'eau potable. Je dis que ça n'a pas la même évidence. C'est sûr qu'à l'oeil, on peut voir, on a beaucoup de lacs et de rivières et tout le monde le dit, mais au-delà de ça, une des préoccupations que nous avons manifestées dans le mémoire, c'est certainement d'en arriver, et constamment, à faire un inventaire de cette ressource.

1200

1205

Ces deux constats, ces deux préoccupations ont amené d'ailleurs les militants et les militantes du Parti Québécois, notamment depuis 1996, à être très attentifs sur ces questions. Dans le programme du parti, depuis novembre 96, il y a effectivement une section qui concerne l'eau. Depuis 96, on le relate, et très sommairement dans le mémoire, il y a eu effectivement dans différentes instances - notamment le Conseil national qui se réunit environ trois fois par année, c'est des gens de partout au Québec - la présentation de plusieurs résolutions qui portaient sur différents aspects. Et dans ce mémoire, nous avons voulu notamment colliger cet ensemble d'informations qui émanent de nos instances à la grandeur du Québec.

1210

1215

Je vous ai parlé d'une évidence à prouver et ça nous amène à une conséquence pour nous puisque l'eau est essentielle à la vie. Et si on en a une certaine quantité, il faut - et c'est le rôle d'un État - s'assurer de la pérennité de cette ressource et s'assurer que l'eau, en toute circonstance, simplement pour consommation ou commercialisation, ait toujours des retombées positives pour les citoyens et les citoyennes du Québec dans l'ensemble.

Et c'est sur ce court préambule que je vais demander maintenant à madame Martine Ouellet de faire la présentation de différents éléments contenus dans notre mémoire. Madame Ouellet.

1220

Mme MARTINE OUELLET :

Donc, on commence au niveau général par des principes et des objectifs. Je pense que quand on pense à une politique de l'eau, il faut se donner un cadre dans lequel on travaille.

1225

Après ça, on va à des recommandations plus spécifiques.

Donc, au niveau des principes, on pense que l'eau devrait être un bien public, ce qui n'est pas le cas pour toutes les catégories d'eau actuellement. On va y revenir plus tard.

1230

Le bassin hydrographique d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux. Je pense que ça fait sens que ce qui est en amont a de l'impact sur ce qui est en aval, malgré des fois la façon dont on en a fait la dépollution jusqu'à présent.

1235

On doit avoir une connaissance complète - si on veut pouvoir gérer, il faut connaître - donc, de l'état de nos ressources. On doit tenir compte aussi des interdépendances et des différents usages sur un territoire.

1240

La politique de l'eau doit viser à préserver ou à rétablir la santé des écosystèmes. Les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation. Et finalement, les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population. Je pense que c'est très important. L'eau, c'est vraiment quelque chose qui touche tout le monde, on en a besoin pour vivre. Il faut que la population puisse être toujours partie prenante des décisions qui sont prises.

1245

Donc, dans les recommandations spécifiques, clairement, il faut mettre en place une véritable politique de l'eau dans les meilleurs délais, parce qu'actuellement c'est à la pièce et dans plusieurs ministères, dans toutes les municipalités, au gouvernement fédéral et à Québec. Donc, je pense que c'est le temps d'avoir une vision globale.

1250

Nous, on trouve que c'est important que la politique de l'eau relève de la Loi sur la qualité de l'environnement et du ministère de l'Environnement, parce que c'est une ressource vitale à caractère patrimonial.

1255

Après ça, il faut réaffirmer, je pense, les pleines compétences du gouvernement du Québec quant à la gestion de l'eau. En effet, selon l'article 108 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, la propriété des terres et des ressources naturelles est dévolue à la Couronne provinciale. Donc, le pouvoir de Québec de légiférer sur l'eau découle de ce droit-là.

1260

Il faudrait aussi, d'ici à ce qu'on adopte la prochaine politique - parce que là, il y a le BAPE qui mène les audiences, il va y avoir un rapport qui va être déposé, mais à la suite de ça il va devoir y avoir une politique et il peut y avoir quand même un certain délai qui s'écoule - il faudrait adopter dans les meilleurs délais le règlement sur le captage des eaux souterraines, à l'exception de celui destiné à des fins agricoles et que, à défaut, décréter un autre moratoire sur

1265 tout permis d'exploitation des eaux à des fins commerciales, comme ce qui avait été décrété pour l'année 1998, mais qui avait été décrété sur un an.

1270 À ce moment-là, on pensait que les audiences du BAPE seraient en 98, mais elles ont été décalées à cause de circonstances politiques. Mais il est entendu qu'au terme des consultations du BAPE, si c'était la première option qui était retenue, le règlement pourrait être bonifié à la lumière des recommandations. Ce serait de mettre le règlement pour assurer une certaine protection d'ici à l'adoption de la politique.

1275 Au niveau de l'eau de surface. L'eau de surface a un statut juridique de bien commun, selon le Code civil du Québec. Ainsi, un propriétaire riverain peut y accéder et s'en servir. Toutefois, il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure. Il doit également éviter de priver les autres riverains des mêmes droits d'usage.

1280 Nous, au niveau des recommandations spécifiques, on sait qu'au Québec, depuis déjà une vingtaine d'années, on a fait beaucoup de travail avec les programmes du PAEQ et du PADEM au niveau de l'assainissement des eaux municipales, mais on n'a pas agi beaucoup au niveau de la pollution agricole.

1285 Donc, je pense que maintenant, on devrait se tourner vers le volet agricole parce que plusieurs rivières, même si on a fait l'assainissement au niveau des eaux de leur municipalité - on pense à l'Assomption, on pense à la Yamaska - la pollution agricole est tellement importante que l'impact sur ces rivières-là n'a pas été très grand.

1290 On dit que ce serait intéressant aussi de mettre en place une phase II du Programme de réduction des rejets industriels, le PRRI. Ça a été mis en place particulièrement pour les papetières et je pense qu'il faudrait viser maintenant d'autres secteurs industriels qui ont des impacts importants sur la qualité de l'eau, particulièrement les industries minières et métallurgiques.

1295 Il faudrait finaliser la classification des rivières en consultation avec la population intéressée par ces questions, afin de maintenir à l'état sauvage certaines rivières identifiées au patrimoine québécois. Ça, je pense que c'est important parce que si on ne fait pas ça, il ne faudrait pas commencer à y aller à la pièce.

1300 Mettre une politique de protection des berges; mettre en place des interventions ciblées pour le fleuve Saint-Laurent afin d'assurer sa protection et sa réhabilitation. On voit que dernièrement, les niveaux ont baissé beaucoup. Donc, je pense que c'est important d'agir au niveau du fleuve.

1305 Au niveau de l'eau souterraine, actuellement, le statut juridique, c'est qu'il appartient au propriétaire du terrain sous lequel elle coule, ce qui ne fait pas sens. C'est vraiment un non-sens.

1310 Certains propriétaires, ainsi que certaines compagnies, font le commerce de l'eau souterraine, sans connaître l'impact réel de ce pompage sur l'environnement. Cette situation est préoccupante, puisque 20 % de la population s'approvisionne avec l'eau souterraine.

1315 Donc, dans les recommandations spécifiques, on voudrait: déclarer l'eau souterraine un bien public, parce que l'eau coule. Donc, ce n'est pas vrai que parce que tu es propriétaire du terrain, tu peux être propriétaire de toute l'eau qui est en dessous.

Effectuer une étude qui localise les principales nappes d'eau souterraine du Québec et qui décrit leur état, afin de préserver et contrôler la ressource de manière adéquate et aussi pour évaluer les dommages causés par les contaminants et la surutilisation.

1320 Et finalement, prévoir un mécanisme de contrôle du pompage des eaux souterraines pour préserver les nappes phréatiques et ce, autant pour toutes les activités, autant l'agriculture que pour les entreprises commerciales et les industries, afin de ne pas pomper plus que ce que qui rentre dans la nappe. Je pense que c'est une question d'équation mathématique.

1325 Au niveau des infrastructures municipales, on a mis beaucoup d'argent pour la gestion des eaux. On évalue à environ 40 milliards de dollars la valeur des infrastructures municipales au Québec. On parle de stations de production d'eau potable, de réseaux d'aqueduc, de collecte des eaux usées, des stations d'épuration. Donc, un des premiers devoirs des autorités publiques, après avoir mis autant d'argent, c'est de les maintenir en bon état et de s'assurer que
1330 l'argent que la population a investi va avoir un retour.

1335 Dans les recommandations spécifiques concernant les infrastructures municipales, on dit, au niveau du Parti - à la page 16 - que c'est important de maintenir publique la propriété. Il y a eu un débat, il y a quelques années, je crois en 96, et au niveau du Parti, on s'est positionné très clairement que la propriété doit demeurer publique, le choix des investissements aussi, l'élaboration des orientations et les politiques, les normes et les règlements, ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau et de son réseau.

1340 Donc, on demande à ce que le gouvernement empêche la privatisation de l'eau à Montréal et dans toutes les municipalités du Québec, en accord avec les principes suivants: que tous les services publics, ayant un effet direct sur la santé de la population, doivent rester sous contrôle public; et que tous les secteurs qui sont structurellement des monopoles devraient être publics.

1345 Parce que l'eau, même si on dit que les entreprises sont en concurrence, une fois qu'ils ont le réseau d'un territoire, il y a juste un tuyau qui se rend dans une maison pour pouvoir donner de l'eau, donc c'est un monopole structurel qui s'établit.

1350 Établir des nouveaux objectifs pour les municipalités. Parce qu'une fois qu'on a dit qu'on veut que ça reste public, on ne dit pas qu'on est pour le statu quo. Je pense qu'il y a des choses qui doivent être faites par les municipalités.

Effectuer un plan de leur réseau; ils doivent savoir qu'est-ce qu'ils ont, où ça se situe. Faire et maintenir à jour le diagnostic de l'état de leur réseau; s'ils veulent pouvoir le gérer, il faut qu'ils le connaissent. Établir un plan quinquennal d'investissement pour avoir un petit peu de vision dans le temps sur ce qu'ils veulent faire. Et finalement, on demande à ce qu'il y ait une comptabilité séparée pour les dépenses reliées à l'eau, pour avoir un portrait exact du coût de l'eau. Je pense que les citoyens ont le droit de savoir qu'est-ce que leur coûtent les services.

On dit aussi qu'on veut favoriser l'implantation des compteurs d'eau dans les commerces, les institutions et les industries, parce que ces entreprises-là ont des consommations qui sont très variables et, à ce moment-là, pour être tarifées en fonction de leur consommation.

Concernant les propriétés, les résidences, on demande à ce qu'il n'y ait pas de compteurs d'eau qui soient implantés parce qu'au niveau des résidences, la consommation d'eau est beaucoup plus structurelle. On pense que l'implantation d'un compteur n'est pas souhaitable et qu'au niveau des coûts, on ne pense pas non plus que ce soit rentable. Puis au niveau de l'équité sociale, on pense que chaque ménage a droit à avoir accès à une eau de qualité et de quantité.

Au niveau de la commercialisation de l'eau, il y a beaucoup de sous dans ça. L'ampleur de la consommation de l'eau embouteillée dans le monde et la production qu'elle génère au Québec obligent la société québécoise à examiner la commercialisation de l'eau qui s'effectue actuellement sans redevance et à en explorer le potentiel pour en tirer le maximum de profit pour la collectivité.

Mais ce qui est important, c'est qu'au-delà de ces contrats lucratifs, l'eau du Québec est à nos yeux une richesse nationale. Nous devrions non seulement la protéger mais nous assurer que l'exportation et l'exploitation de l'eau profitent à l'ensemble de la population.

À notre avis, l'eau est une ressource trop importante pour la donner. Par conséquent, nous souhaiterions dorénavant que l'eau du Québec ne soit vendue qu'à condition que toute la population puisse bénéficier de cette commercialisation-là.

Donc, ce qu'on demande, c'est de mettre sous le contrôle du gouvernement la commercialisation et l'exploitation de l'eau afin de protéger cette ressource et pour que les profits découlant des activités bénéficient à la collectivité québécoise.

Au niveau de la structure organisationnelle, comme on l'a dit tantôt, on veut que ça relève du ministère de l'Environnement, mais on pense qu'il serait intéressant de créer un organisme indépendant, qu'on a appelé, pour les fins du mémoire, une société québécoise des eaux, qui verrait à gérer la politique nationale et assurer la cohérence, basé sur la concertation. Cet organisme-là pourrait orchestrer la politique et créer des liens entre les différents intervenants et les bassins.

1400 Donc, au niveau des mandats, entre autres, ce serait de: coordonner la politique nationale de l'eau; de développer des contacts et des collaborations au niveau international, d'être l'interlocuteur de l'État québécois auprès des gouvernements canadiens et américains pour veiller à la mise en oeuvre d'actions concertées avec les États voisins; assister les agences de bassins; collaborer en matière de recherche et développement dans le domaine de l'eau.

1405 Ensuite, il y a aussi la formation d'agences de bassins. Comme on l'a déjà mentionné, la formation d'agences de bassins semble le moyen le plus adéquat pour protéger les ressources en eau du Québec et lutter contre la pollution. Mais avant de pouvoir mettre en place de façon systématique des agences de bassins, je pense qu'il faudrait aussi revoir nos organisations territoriales parce qu'il existe déjà plusieurs organisations territoriales. On pense au découpage des MRC, des municipalités et des régions.

1410 Donc, il faudra que la création des agences de bassins s'inscrivent à l'intérieur d'une vision globale de décentralisation et de régionalisation. Les agences de bassins devront aussi s'appuyer sur une mise à jour de la politique de l'aménagement du territoire.

1415 Donc, en gros, les mandats des agences de bassins, ce serait d'établir un plan pour permettre une meilleure coordination des actions liées à la dépollution des cours d'eau, à la récupération de certains usages pour un bassin versant.

1420 L'expertise québécoise au service de l'international. Au Québec, on a développé une très grande expertise au niveau particulièrement de l'assainissement des eaux et je pense qu'il peut être mis de l'avant au niveau de l'exportation de notre expertise et sur les marchés internationaux.

1425 La conquête de ces marchés-là représente plusieurs dizaines de milliards de dollars et constitue maintenant le seul moyen de revitaliser la croissance de ce secteur d'activité là. Et si on veut pouvoir relever ce défi-là, je pense qu'il faut aussi s'attaquer aux marchés qui sont dans le créneau de notre expertise. Il est clair que les grandes entreprises dans l'eau vont s'attaquer aux très grosses municipalités. Et je pense que le marché qu'on devrait viser au niveau du Québec, c'est les petites municipalités, comme ce qui a été développé au Québec dans les années 80, 90, avec le PAEQ et le PADEM.

1430 Donc, ce qu'on proposerait, c'est d'avoir un organisme tel une SQAIE internationale - encore là, la nomination, vous l'appellerez comme vous voulez, c'est pour illustrer un petit peu comment on pourrait procéder - qui pourrait viser le marché de l'assainissement des eaux des petites et moyennes municipalités;

1435 établir des liens internationaux via des ententes de collaboration bilatérales entre gouvernements ou organismes publics. Étant une société d'État, c'est beaucoup plus facile à ce moment-là de contacter directement les gouvernements;

1440 mettre en marché sur la scène internationale les expertises publiques et privées québécoises en assainissement des eaux, en offrant des services d'appui institutionnel à des organismes étrangers;

1445 collaborer, selon les modalités à établir, avec les entreprises québécoises qui veulent développer leurs marchés sur la scène internationale. Parce qu'il est clair que si une SQAE, par exemple, internationale fait du démarchage auprès d'autres gouvernements au niveau de la réalisation des mandats, à ce moment-là pourra référer des entreprises québécoises qui ont l'expertise dans le domaine et, à ce moment-là, permettre au Québec de devenir un chef de file international en assainissement des eaux des petites et des moyennes municipalités.

1450 Donc, c'est ce qu'on propose. Comme on peut le constater, la nouvelle politique de l'eau interpelle toutes les Québécoises et tous les Québécois. Un peu comme au temps de la révolution tranquille avec l'hydroélectricité, elle vise à assurer notre avenir, tout en voulant préserver une des plus grandes richesses collectives du peuple québécois.

1455 On va laisser le reste du temps pour des questions.

LE PRÉSIDENT :

1460 N'ayez pas peur, ça ne manquera pas. Alors, merci.

Mme MARTINE OUELLET :

1465 Ça nous fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1470 Pour ma part, page 7, le dernier paragraphe, vous avez une affirmation qui est très vivement contestée dans l'audience quand vous dites que:

«La production hydraulique d'électricité est un autre grand utilisateur d'eau. L'eau n'est pas modifiée quant à sa nature et à sa quantité.»

1475 Je vous signale deux intervenants, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, et l'autre, je pense que c'est le groupe sur les politiques énergétiques, qui sont venus la semaine passée. À les lire ces documents-là, il y a une très forte controverse là-dessus.

Mme MARTINE OUELLET :

1480 C'est clair qu'il y a une modification au niveau, je crois, de l'environnement écologique. Parce qu'au niveau des animaux qui peuvent habiter ou des berges, puis tout ça, ça peut avoir un impact, c'est certain, au niveau de l'environnement écologique. Mais je parlais, là, c'était

1485 très pointu, juste au niveau de la qualité de l'eau sans prendre en considération le système écologique aquatique qui peut vivre à l'intérieur.

LE PRÉSIDENT :

1490 Je vous signale juste la controverse qu'il y a là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1495 Si vous permettez, même sur ce point-là, sur la qualité de l'eau, on nous a fait valoir des changements physico-chimiques, des changements au niveau de la température de l'eau, de sa turbidité.

Mme MARTINE OUELLET :

1500 C'est possible.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, on ne peut pas accepter l'énoncé général que ça ne change pas l'eau.

1505 **M. GILLES GRENIER :**

J'allais ajouter à ce que vous venez de dire, c'est que votre remarque, dans la mesure où on serait même instruits de ça, renforcerait la nécessité de régler plutôt que celle de laisser aller. Donc, on prend bonne note des remarques que vous nous faites pour l'instruction.

1510

LE PRÉSIDENT :

Ça marche. Moi, je voudrais que vous me parliez davantage de la gestion par bassin au niveau de vos principes généraux dans l'introduction à la page 6. Et vous dites:

1515

«Une gestion responsable de l'eau par bassin versant ou par groupement de bassins contigus doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète.»

1520 Ça, j'aimerais que vous m'expliquiez ça, donc que vous me disiez vous en voyez combien de bassins et comment on peut arriver à une autonomie financière et fonctionnelle complète, et dans quel délai vous le voyez.

Mme MARTINE OUELLET :

1525 Les délais, on va commencer par ça, parce qu'effectivement les délais, moi, je crois que ça peut être quand même assez long étant donné l'autre, la partie que je vous disais tantôt, étant donné qu'il y a déjà des découpages au niveau du territoire québécois et qu'il faut faire

1530 attention aux interférences entre les différents découpages. Donc, je pense qu'il faut revoir, au niveau du territoire, un peu les découpages qu'on doit avoir ou comment qu'on peut s'entendre entre ces différents découpages là. Donc, il peut y avoir un certain temps.

1535 Et quand on disait «une autonomie fonctionnelle et financière complète», ça, c'était à terme. Ce n'était pas tout de suite à l'implantation, il est clair, c'était à terme. Donc, c'est une vision à long terme. C'était éventuellement... parce que pour que les agences de bassins fonctionnent, je pense qu'il y a une grande réflexion à faire. Nous, ce qu'on pense, c'est que les gens, ça doit être des élus qui soient sur ces agences-là. Le conseil qui dirige doit être élu.

1540 Comment ils seront élus, ça, ça reste à être déterminé. Est-ce qu'on prendra des élus qui sont déjà existants ou on fera comme il se fait, je pense que c'est dans les CRD? Il faudra voir comment on abordera ça. Moi, je pense qu'il y a une plus grande réflexion qu'il doit y avoir au niveau des agences de bassin, qu'on n'est pas rendu à pouvoir déterminer exactement comment ça pourra fonctionner, mais ça doit être des gens imputables. Donc, c'est notre premier principe: ça doit être des gens imputables qui sont à la tête des bassins versants.

1545 Et ensuite, ce qu'on pense, c'est que ça devrait, au niveau de l'autonomie financière et fonctionnelle complète, au niveau fonctionnel, c'est -- bon, c'est sûr qu'il peut y avoir un peu d'assistance de la Société québécoise des eaux, une assistance technique, mais l'agence de bassin devra fonctionner, devra avoir ses propres données, son diagnostic, devra pouvoir faire son plan d'investissement, etc. Et ça pourrait être financé en partie par... puis là, bon, ça reste à voir encore comment on fera les découpages. Mais moi, je pense que comme c'est un organisme qui est régional, ça pourrait être financé peut-être en partie par un retour au niveau du gouvernement provincial mais aussi avec les municipalités.

1555 Parce que quand ils vont faire des plans quinquennaux d'investissement, ça va inclure aussi ce qui se passe dans les différentes municipalités, il va falloir que ce soit concerté, parce qu'on dit que l'amont a de l'impact sur l'aval. Donc, il faudra avoir un plan concerté d'investissement. Donc, ça pourra se faire en partie aussi avec les municipalités. Mais on n'a pas été plus dans les détails, parce que vous comprendrez que l'état de la réflexion actuelle ne nous permettait pas de préciser.

1560 **M. GILLES GRENIER :**

1565 En fait, ce qu'on pose ici, c'est comme un objectif «viser à», qui va conditionner, par exemple, l'autonomie.

1570 Vous parliez du nombre. Il n'est pas possible, aujourd'hui, de dire quel est le nombre. Mais c'est bien certain que par ce critère, c'est déjà d'éviter une multiplicité de petits bassins versants, peut-être de s'en aller vers des bassins versants qui seront capables de cette autonomie. Donc, il y a une analyse qui est à faire. Mais on pense qu'en posant le principe de la viabilité des bassins versants, c'est déjà une manière d'indiquer une grosseur ou en tout cas,

à tout le moins, une étendue. Ou parfois ce n'est pas nécessaire d'être étendu si la capacité financière est déjà là, selon l'endroit où il est placé ou selon la capacité du bassin.

1575 Donc, c'est déjà un critère qu'on pense qu'on doit mettre de l'avant pour éviter de s'en aller dans des agences qui, au départ, finiraient par être un gouffre financier pour le gouvernement. Donc, en fixant comme départ que c'est une balise qui peut conditionner le reste.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

 Mais vous le voyez vraiment comme une agence qui gère de l'argent aussi.

Mme MARTINE OUELLET :

1585 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 Correct.

1590 Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1595 Pour continuer là-dessus, plusieurs nous expriment des craintes. Parce que vous avez dit tout à l'heure, il faut que ceux qui vont être à la tête de la gestion des bassins versants soient des gens imputables. Bon, il y a des gens qui disent: «Ah! attention, dans certaines municipalités, c'est le milieu agricole qui noyaute les conseils municipaux. Donc, il y a des dangers à ce que ce soit toujours soit des élus qui...» dans certains cas. Ce n'est pas dans tous les cas.

1600 Et à ce moment-là, on pense plutôt à ce que ce soit une sorte de table de concertation où il y a beaucoup plus de groupes représentés, en particulier les groupes environnementaux, des groupes de citoyens, en plus des utilisateurs comme les industries, les agriculteurs. Et on souhaite et on nous dit: «Il ne faudrait pas qu'il y ait de hiérarchie dans cette structure-là.»

1605 Alors, j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Mme MARTINE OUELLET :

1610 Premièrement, c'est pour ça aussi qu'on parle de bassin versant et non pas juste en termes de municipalité. Je pense que c'est un bassin versant. Donc, à ce moment-là, localement, les gens peuvent décider quelle vocation ils veulent donner au bassin versant. Et si c'est une vocation plus agricole ou plus récréo-touristique, je pense que c'est un choix local qui peut s'effectuer à l'intérieur de certaines balises, mais qui peut s'effectuer.

1615

Au niveau des représentations, il est clair que nous, on pense que ça doit être des gens imputables, mais ça n'empêche pas qu'ils soient des représentants de différents intérêts. Je pense qu'il n'est pas souhaitable qu'il y ait seulement qu'un ou deux intérêts qui soient représentés au sein de l'agence de bassin. Je pense qu'effectivement, ce qu'on dit, c'est des gens qui pourront provenir de différents milieux. On parle des groupes environnementaux, on parle des municipalités, on parle des industries, on parle des citoyens, donc, du milieu agricole.

1620

Donc, effectivement, on est d'accord avec ça qu'il faudrait que ce soit des intérêts diversifiés. Où on voyait le problème et on pense qu'il y a de la réflexion encore à faire, c'est de voir comment on peut avoir des gens imputables de ces différents milieux là, comment on procède pour avoir une imputabilité. Là, il y avait un petit os, je pense, qui mérite réflexion.

1625

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1630

Vous faites aussi allusion à la consultation publique que ces agences auraient le devoir de faire. Mais plusieurs aussi nous expriment beaucoup de craintes quant à la vulnérabilité de ceux qui seraient délégués, soit par collège électoral ou par élection, face à certains lobbies très puissants et très forts, et qui pourraient à un moment donné faire prendre des décisions avec une consultation publique dite bidon, qui ferait en sorte que la ressource finalement ne serait pas protégée au sens pur du terme. Qu'est-ce que vous répondez à ça?

1635

Mme MARTINE OUELLET :

1640

On est en démocratie. Je pense que quand on met des structures en place, ce n'est pas pour que ce soit des consultations bidons. Il faut que les gens participent. Je pense qu'il faut donner une certaine crédibilité. On n'est pas à l'abri de ça, ça peut arriver, mais je pense qu'avec des citoyens qui sont vigilants, avec un gouvernement aussi qui est vigilant et qui s'assure qu'il n'y a pas de pression indue qui se fasse par un groupe en particulier, je pense qu'on peut fonctionner correctement dans cet environnement-là.

1645

M. GILLES GRENIER :

1650

J'ajouterais qu'on n'est jamais à l'abri, peu importe le système qu'on choisisse. Que ce soit un système vraiment plus près de l'élection directe, que ce soit par élection par collège ou que ce soit par nomination, il n'y aura jamais une méthode qui va mettre ces gens-là, qui seront là choisis ou élus, à l'abri d'influences. Et il n'y aura jamais de garantie ou de police d'assurance qui va faire en sorte que les gens qu'on aura choisis ou élus vont résister aux lobbies.

1655

On pense, cependant, que la démocratie est le système qui favorise au maximum la transparence. Il n'est pas garanti qu'elle l'est toujours. Mais on pense que plus il y en aura, plus il y aura d'imputabilité, plus il y aura de transparence, plus ce sera ouvert, bien, mieux ça se portera. Peut-être que dans certains endroits, il y aura des scandales pour réveiller la

1660 population, pour attirer les gens aux élections, on ne sait pas. C'est de même que ça fonctionne la démocratie. Mais c'est certain que c'est quand il y a une imputabilité dans le temps, avec un retour électoral dans le temps, au moins pour certains, bien qu'ils sont obligés de rendre des comptes et une population peut se réveiller et changer d'équipe.

1665 Tandis qu'autrement, il y a des pérennités, pas juste de la ressource, mais des fois de certains sièges qui peuvent durer longtemps. Alors, on pense que le meilleur système est encore celui qui place le citoyen, la citoyenne en face de ses responsabilités.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1670 Une dernière question. Comment voyez-vous l'urgence d'agir au niveau d'une politique de l'eau? Certains à plusieurs endroits nous ont dit: «Il faudrait que le gouvernement quasiment dépose une politique et que sa législation soit presque prête pour arriver immédiatement ou pas longtemps après.» Est-ce que cette urgence-là est la même à vos yeux?

1675 **Mme MARTINE OUELLET :**

Bien, nous, on pense qu'il y a urgence d'agir. C'est pour ça qu'on a réfléchi à ça déjà depuis 96. On avait un document de prêt pour la consultation du BAPE dès 97, parce qu'il est clair que pendant...

1680

Les choses quand même avancent. On voit ce qui peut se passer éventuellement avec les exportations d'eau en vrac avec l'ALÉNA, on pourrait perdre la maîtrise sur notre ressource si effectivement ça se faisait. Le gouvernement a légiféré, il a mis un holà de ce côté-là. Mais on se rend compte, on peut agir comme ça à la pièce, mais ce n'est pas suffisant, il faut vraiment se donner une vision globale. Et moi, je pense qu'il faut qu'ils le fassent le plus rapidement possible. C'est sûr qu'ils vont avoir des délais.

1685

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1690 Qu'est-ce que ça veut dire, ça, «le plus rapidement possible»? Parce qu'on ne vire pas ça sur un dix cents, si vous me permettez l'expression.

M. GILLES GRENIER :

1695 Peut-être pour hier comme on pourrait dire. Comme on dit souvent dans notre métier, nous: «C'est pour quand?» «Bien, c'était pour hier.»

Si on se fait le porte-parole des inquiétudes légitimes que les membres expriment à nos instances, il est certain que le mandat qu'on a, c'est de vous dire: «Oui, il y a chez les intervenants, qui font affaire avec nous comme parti politique, une inquiétude et un sentiment d'urgence.» Cela dit, ça ne veut pas dire qu'il faut bâcler les choses. Le travail que vous faites est éminemment important. La consultation avec la participation de public est essentielle. Mais à un moment donné, il faut qu'il y ait une fin à ce genre de chose et que les décisions se prennent.

1700

Il nous est difficile, comme parti politique dont le gouvernement est issu, d'imposer des balises temporelles, mais nous formons publiquement le souhait que cette urgence soit prise en considération.

1705

1710 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais vous êtes conscients qu'il y aura le débat entre les économiques et les environnementaux.

1715 **M. GILLES GRENIER :**

Ah! oui, oui, oui, on est conscients de ce débat. On l'a chez nous.

1720 **Mme MARTINE OUELLET :**

Je dois vous avouer, moi, je trouve malheureux débat, parce que souvent on oppose un et l'autre, alors que si on regarde une perspective à moyen terme, le développement économique est très affecté si on ne fait pas attention à l'environnement dans lequel il se développe. Donc, je pense que des fois, c'est des faux débats. C'est des débats à très court

1725 terme quand on a ce genre de débat-là qui oppose économie et environnement.

M. GILLES GRENIER :

Et que de toute façon, la vie étant ce qu'elle est, elle est comme l'eau, elle coule.

1730 Donc, les problèmes qu'on vit aujourd'hui ne sont pas statiques. Il n'y a pas de statu quo là-dedans, il y a une évolution constante. Donc, mieux vaut y voir le plus tôt possible.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1735 Vous avez mentionné dans votre mémoire que l'eau étant une richesse nationale, elle doit profiter à l'ensemble de la population mais que, par ailleurs, la politique sur l'eau devrait mettre sous le contrôle du gouvernement la commercialisation.

1740 La question qui se pose, c'est, l'eau souterraine et l'eau de surface étant un bien public ou ce que certains avocats appellent «la chose publique», chose publique implique l'impossibilité de l'approprier, elle ne peut pas faire l'objet d'une appropriation, et on ne peut pas vendre ce qu'on ne possède pas. Donc, la conséquence serait que la commercialisation de l'eau, si on veut qu'elle se fasse au bénéfice de tous les citoyens, devrait se faire par l'État.

1745 Alors, on aurait comme on a une SAQ, la Société des alcools, on aurait une SEQ, une Société des eaux pour commercialiser l'eau, étant entendu que la vente par l'entreprise privée serait incompatible avec la qualification de chose commune de l'eau.

1750 Est-ce que dans votre esprit cette logique correspond à ce que vous souhaitez comme contrôle de la commercialisation par le gouvernement?

Mme MARTINE OUELLET :

1755 Oui, effectivement. D'ailleurs, au niveau du Conseil national du parti, ce qu'il privilégiait comme approche au niveau de la commercialisation de l'eau, c'était que ce soit fait par l'État, donc une industrie nationale d'État, et pour différentes raisons. Parce que, bon, comme on dit, l'eau, c'est essentiel à la vie. Ce n'est pas une richesse naturelle comme d'autres richesses. Et aussi, ça génère des profits importants. Et je pense qu'étant donné que c'est un bien public, justement cette richesse-là devrait revenir aux citoyens, aux citoyennes.

1760 On veut se donner des programmes, différents programmes pour la santé, l'éducation, etc. Ça coûte des sous ces choses-là. Il faut avoir des revenus et je pense que c'est une belle façon de pouvoir avoir des revenus. Et ça permettrait aussi à ce moment-là au gouvernement de faire des choix. Quand on parle d'exportation de l'eau, si jamais ça devait se faire --
1765 actuellement, je pense qu'il n'en est pas question, avec les dispositions actuelles de l'ALÉNA, là on ne voudra pas faire de l'exportation. Mais si un jour, à moyen...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1770 L'exportation en vrac. On parle d'exportation en vrac.

Mme MARTINE OUELLET :

1775 En vrac. Si un jour, à moyen et à long termes, ça devait se faire puis que les dispositions de l'ALÉNA étaient changées, je pense que ce serait normal que ce soit une décision d'État de faire ce genre de chose-là. Donc, on pense qu'il n'est pas exclu non plus de regarder du côté des redevances, c'est une autre façon de traiter la chose. Mais je pense que les deux options doivent être étudiées clairement avec leurs avantages et leurs inconvénients. On doit étudier ça clairement et l'information doit être disponible aux citoyens pour pouvoir faire un choix.

1780

M. GILLES GRENIER :

1785 La position de principe est exprimée, en page 18, sous «mettre sous le contrôle du gouvernement la commercialisation et l'exploitation de l'eau», que vous avez relaté. Cette formulation-là a été choisie à dessein - elle n'est pas au hasard - après un certain débat sur ce qu'on pourrait appeler la nationalisation de l'eau ou l'absence de nationalisation de l'eau.

1790 Il y a des tenants des deux thèses. Je n'ai pas fait le partage dans le poids pour savoir qui pouvait l'emporter chez nous, mais c'est évident qu'il y a chez nous aussi un débat là-dessus. Et pour certains de nos militants et militantes, qui sont en assez grand nombre, le concept de nationalisation de l'eau ne les effraierait pas.

Ce qu'on a retenu, nous, comme principe à l'exécutif national, c'était de dire qu'elle était une des options parmi d'autres, l'autre étant - Martine l'a relatée - notamment des redevances.

1795 Et là, au plan du droit, sans entrer dans un long débat, je ne crois pas qu'on doive tenir pour
absolue cette espèce de ligne entre bien public et l'absence de vente par une entreprise privée,
par exemple. Il y a des techniques juridiques de concession qui existent déjà dans les mines ou
qui existent pour les forêts, donc ces biens publics de la forêt domaniale sont quand même
exploités.

1800

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ce que des savants juristes nous ont expliqué la semaine passée.

1805

M. GILLES GRENIER :

Je ne voulais pas rentrer là-dedans aujourd'hui pour dire qu'il n'y a pas... c'est parce que
vous l'avez présenté en disant que certains vous disaient qu'il y avait une espèce de
cheminement d'une logique implacable, qui conduisait nécessairement à ce que l'eau soit
vendue par une SEQ.

1810

Moi, je vous dis, oui, c'est une option qui a son mérite, mais il y a aussi l'autre volet -
et qui peut être défendu en droit - d'une autre logique qui veut, oui, c'est un bien public, mais le
bien public est contrôlé par l'État, mais d'une manière qui fasse en sorte que sa
commercialisation pourrait être laissée à l'entreprise privée, moyennant une réglementation,
moyennant des redevances qui seraient payées.

1815

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1820

Oui, mais c'est un peu différent de ce que madame Ouellet vient de dire là.

M. GILLES GRENIER :

Oui. C'est pour ça que je suis intervenu. C'est que je vous ai dit qu'il y a un débat qui est
double là-dessus, y compris dans notre parti, et la formulation qu'on a retenue ici n'est pas
innocente. Elle a été le produit, comme c'est souvent dans le cas d'un parti politique, de
compromis entre différentes tendances.

1825

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1830

D'accord.

M. GILLES GRENIER :

1835 Ce qui est clair chez nous, c'est que la commercialisation de l'eau doit profiter à l'ensemble de la collectivité. Pour certains, cela veut dire nationaliser; pour d'autres, ça veut dire ne pas nécessairement nationaliser. Le débat n'est pas arrêté chez nous.

1840 Mais ce que l'on dit ici aujourd'hui - et là-dessus, on est tous les deux d'accord - c'est que ce sont deux options, et que ces deux options devraient être étudiées et non pas l'une ou l'autre rejetée du revers de la main.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1845 Donc, le Parti Québécois ne s'oppose pas à la vente par l'entreprise privée de l'eau, si je comprends bien, jusqu'à maintenant, dans votre mémoire.

M. GILLES GRENIER :

1850 Comme question de principe, non.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1855 Une dernière question. Vous avez décrit avec des détails intéressants ce qui pourrait être le rôle et les responsabilités d'une société québécoise des eaux. Vous n'avez pas mentionné le rôle de l'éducation, mais j'imagine que c'était compris.

Mme MARTINE OUELLET :

1860 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1865 La question porte sur la coordination. Il y a plusieurs ministères et organismes qui ont des responsabilités dans le domaine de l'eau au Québec, il y en a une dizaine. Au gouvernement fédéral, il y en a dix-neuf. Il y a un comité permanent interministériel qui est chargé des affaires aquatiques ou hydriques. En France, il y a une mission interministérielle de l'eau.

1870 Certains nous ont recommandé pour le Québec un ministre d'État à l'eau, qui aurait une fonction horizontale auprès de ses collègues du Conseil des ministres pour toutes les matières et tous les objets concernant l'eau. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

Mme MARTINE OUELLET :

1875

Nous, on ne favorisait pas ça. Si vous mettez un ministre d'État à l'eau, je ne sais pas ce qui va rester au ministère de l'Environnement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1880

L'air et le sol.

Mme MARTINE OUELLET :

1885

C'est ça. Mais nous, on pense que le ministère de l'Environnement est là. Il pourrait peut-être siéger au Conseil des priorités, mais que c'est de ce ministère-là que devrait relever la politique de l'eau.

1890

On parle d'une Société québécoise des eaux parce qu'on pense que devraient être regroupées dans un organisme toutes les expertises reliées à l'eau. Ça permet, je pense, des meilleurs échanges et une meilleure pérennité au niveau des ressources humaines, des personnes, parce qu'il y a des expertises dans ça. Et ce n'est pas vrai, parce qu'une personne est experte au niveau de l'eau, qu'on peut la prendre puis après ça la mettre experte au niveau de la faune. Là, il y a un certain apprentissage qui doit se faire. Et si on veut garder et enrichir notre expertise, je pense qu'on a avantage à la mettre dans un même organisme.

1895

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1900

Alors, vous, vous laisseriez la question des orientations et des politiques au ministre de l'Environnement.

Mme MARTINE OUELLET :

1905

Au ministère de l'Environnement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

1910

M. GILLES GRENIER :

1915

Ça n'empêche pas différents modes de fonctionnement pour la mise en application. Pour répondre - même si ce n'est pas notre rôle - aux intervenants qui nous précédait par rapport aux Ressources naturelles, le bassin qu'il y avait là, d'abord une sorte de sous-traitance à l'interne, on n'est pas obligé de toujours tout déménager. N'importe quel employeur peut faire de la sous-traitance à l'externe, mais un gouvernement peut faire de la sous-traitance à l'interne et ça existe beaucoup.

1920 Donc, le ministère de l'Environnement pourrait être le détenteur, le titulaire de la responsabilité. Que les Ressources naturelles aient développé une expertise avant même que n'existe le ministère de l'Environnement, je veux bien, mais ça n'empêche pas que si l'expertise est là et disponible et que le Ministère le sait, on peut sous-traiter à l'interne. Et comme c'est le même payeur, ça devrait être assez facile à réaliser, j'imagine.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

 En tout cas, c'est d'une rare complexité au plan organisationnel et institutionnel, mais...

1930 **Mme MARTINE OUELLET :**

 La sous-traitance à l'interne? Bien, moi, je pense que...

LE PRÉSIDENT :

1935 C'est de l'articulation de ces institutions-là les unes sur les autres.

Mme MARTINE OUELLET :

1940 Ce qui est clair, c'est quand on dit les décisions peuvent se prendre à une place puis la réalisation peut se faire ailleurs, et si on a des mécanismes de... je pense que si on parle de sous-traitance à l'interne, il faut aussi avoir des mécanismes de paiement à l'interne. Donc, ceux qui paient ont le service pour ce pourquoi ils paient. Sinon, c'est vrai que s'il n'y a pas d'argent qui est transféré en même temps, à ce moment-là la responsabilité puis tout ça, ça devient très très très complexe.

1945

LE PRÉSIDENT :

 En tout cas, merci beaucoup. Et on verra bien qu'est-ce qui arrivera.

1950 **M. GILLES GRENIER :**

 Merci de votre écoute.

Mme MARTINE OUELLET :

1955

 On va suivre ça de près.

LE PRÉSIDENT :

1960 Ah! ça, je n'ai pas de doute. Merci.

Alors, je suspends l'audience dix minutes pour une pause santé et on se retrouve avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement.

1965 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1970

Alors, nous avons le plaisir maintenant d'accueillir le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Il y a quelqu'un que je ne connais pas du tout au bout de la table! Est-ce que c'est vous qui présentez le mémoire? Non, c'est celui du centre. Bonjour, monsieur.

1975

M. MARC TURGEON :

Oui, bonjour. Mon nom est Marc Turgeon. Je suis président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Je suis accompagné, à ma droite, de quelqu'un que vous connaissez bien, Jean-Guy Dépôt de l'Estrie qui est vice-président; et à ma gauche, de Philippe Bourque qui est notre directeur.

1980

C'est avec beaucoup de plaisir que nous venons nous adresser à vous aujourd'hui. Nous allons vous entretenir de la vision du Regroupement national des conseils régionaux pour un petit temps. Après ça, nous allons passer à la thématique.

1985

Vous parler des CRE, c'est vous parler du défi quotidien de la concertation. Le concept des CRE est né il y a un peu plus de vingt ans, dans deux régions du Québec qui ont été des pionnières: le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Gaspésie-Bas-du-fleuve. Le concept est simple: développer un lieu de rencontre entre les différents intervenants régionaux dans le but de promouvoir la sauvegarde de la protection de l'environnement, ainsi que l'application du développement durable. Les CRE sont donc des exemples fort intéressants du leadership régional visant à favoriser le développement harmonieux et durable des collectivités du Québec. Ce mandat est toujours le même et oriente les actions des CRE.

1990

1995

Les CRE ont le mandat de promouvoir le développement durable au Québec, une formule qui vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. En fait, l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales, associée au concept de développement durable, permet d'évaluer de façon beaucoup plus réaliste la rentabilité collective et à long terme de tous les projets.

2000

2005 Le Québec compte maintenant un CRE dans chaque région administrative du Québec, sauf dans le cas du Nord du Québec, quoique des discussions sont en cours présentement. Certains ont plus de vingt ans et d'autres que quelques années.

2010 Les CRE sont des tables de concertation. Elles regroupent d'abord les forces vives que sont les groupes environnementaux de leur région, qui sont majoritaires, mais aussi des citoyens, des municipalités, des syndicats, des entreprises, des maisons d'enseignement. Actuellement, les CRE regroupent ensemble 1 185 membres, dont: 255 organisations environnementales, 262 gouvernements locaux; 271 organisations publiques et parapubliques; 112 corps privés et 285 membres à titre individuel.

2015 Le mandat des CRE a été reconnu par le gouvernement du Québec en 95. Cette reconnaissance a amené un financement de nos structures. Bien que le financement soit restreint, il a permis une plus grande vitalité des CRE. Cette vitalité s'est exprimée à travers de multiples réalisations.

2020 Motivation des CRE à l'égard de la gestion de l'eau: s'assurer que le filtre du développement durable guidera la réflexion des Québécois et des Québécoises dans leur démarche pour se donner une politique d'avenir en matière de gestion de l'eau; proposer des solutions et des idées nouvelles pour assurer l'équité entre les populations, les peuples et les générations en ce qui regarde l'accès à la ressource en termes de qualité et d'abondance.

2025 Je vais passer la parole à Philippe.

M. PHILIPPE BOURQUE :

2030 Oui, merci. Je vais enchaîner avec les recommandations générales du Regroupement national à l'égard, en fait, de ce mémoire. Et je vais aussi présenter quelques recommandations spécifiques.

2035 D'abord, on a retiré ou résumé trois grandes recommandations en ce qui concerne le RNCREQ. D'abord, on souhaite que soit adoptée une approche écosystémique pour la gestion de l'eau, afin que cette gestion s'inscrive dans le sens du développement durable.

On souhaite aussi préciser le statut juridique de l'eau pour faciliter la mise en place des mécanismes adéquats de gestion.

2040 Et enfin, approfondir les connaissances - et peut-être pour faire le lien avec les présentateurs de tout à l'heure, les géologues, peut-être améliorer aussi l'organisation de ces connaissances si c'est la lacune qu'on a à ce niveau-là - donc, les connaissances autant sur l'abondance, la qualité, la répartition actuelle de l'eau, ainsi que sur les activités et menaces globales qui tendent à modifier cet état.

2045

2050 Concernant maintenant les recommandations spécifiques du Regroupement national, on les a divisées en divers thèmes. Le premier concerne les changements climatiques. Alors, le RN souhaite que les responsables politiques québécois déploient tous les moyens à leur disposition afin de diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, particulièrement dans le secteur des transports.

2055 On souhaite aussi et surtout qu'ils veillent à ce que la réalité du phénomène des changements climatiques guide l'ensemble des actions gouvernementales et ce, autant au niveau local que national.

2060 En ce qui concerne la production d'énergie, qui est à notre sens un domaine qui est intimement lié au Québec à la question de la ressource eau, il y a donc des impacts sur cette ressource-là aussi, on souhaite que soit exigée la mise en vigueur de l'ensemble des pouvoirs de la Régie de l'énergie, qui est une structure qui est déjà en place, qui est une structure qui est un excellent outil de développement durable et qui ne demande qu'à servir.

2065 Maintenant, en ce qui concerne l'impact des activités agricoles, le RNCREQ souhaite que le gouvernement mette sur pied un important programme de sensibilisation des agriculteurs pour les encourager à utiliser des pratiques agricoles durables. Cette campagne devra aussi viser les consommateurs afin qu'ils revoient leurs critères d'appréciation des produits.

2070 Dans le processus d'autorisation des projets, nous souhaitons aussi que soit prise en compte la capacité des bassins - on parle des bassins versants, évidemment - à recevoir une augmentation de cheptels. On souhaite que des efforts soient faits pour soutenir et promouvoir les solutions alternatives et complémentaires à l'épandage; promouvoir la certification environnementale des fermes à l'image du modèle qui a été développé en Estrie; et enfin, que soient mis en place des outils fiscaux ou des incitatifs économiques favorisant la protection de l'environnement.

2075 Là-dessus, je vais laisser la parole à monsieur Dépôt, qui va enchaîner avec les autres recommandations spécifiques du RNCREQ.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2080 Pour l'exploitation forestière, on souhaiterait: planifier dans le temps et l'espace, par bassin versant, les opérations de coupe; aussi, considérer les bandes de protection riveraines comme des unités de gestion distinctes à protéger intégralement, c'est-à-dire exemptes de toute opération forestière, et revoir les modalités de leur protection; intensifier la recherche, le suivi et les contrôles sur les impacts des activités forestières sur l'eau.

2085 Pour ce qui est des activités industrielles: que les objectifs de réduction de la contamination d'origine industrielle soient revus, afin de prévoir des résultats significatifs pour tous les contaminants et pour toutes les catégories d'industries. La réglementation devra être adaptée et comprendre l'utilisation d'une approche davantage coercitive.

2090

Pour ce qui est de l'usage récréatif: que soient mises en place des mesures afin de réduire les nuisances des embarcations à moteur en zone de villégiature, bannir l'utilisation de ces engins sur certains plans d'eau et aussi mettre en place des règles afin de favoriser rapidement la conversion de certains moteurs à des technologies moins polluantes.

2095

De façon spécifique - puis ça, vous m'avez déjà entendu dire ça, je vous le dis avant que vous me le disiez - que sur tous les lacs du Québec de moins de 1 km², les embarcations à moteur à essence devraient être interdites; et sur tous les lacs du Québec de moins de 4 km² servant de réservoirs d'eau potable, les embarcations à moteur à essence soient interdites; et aussi sur tous les autres lacs du Québec de moins de 4 km², la vitesse soit limitée à 30 km/heure et que seules les embarcations avec un moteur quatre temps et/ou électrique puissent y naviguer.

2100

2105

Aussi pour ce qui est du développement et de l'urbanisation: que soit enfin revu notre modèle d'aménagement du territoire pour assurer un développement durable de nos collectivités et protéger la ressource eau; adopter une approche viable en préservant l'environnement naturel - notamment les rives, les berges, les milieux humides - en limitant l'étalement urbain tout en préservant la qualité de vie.

2110

Aussi, concernant la privatisation et la tarification, le RNCREQ s'oppose à la privatisation des infrastructures de distribution et de traitement de l'eau, ainsi qu'à toute privatisation de la gestion de ces infrastructures et des services inhérents.

2115

Aussi, mettre sur pied une politique concernant l'installation de compteurs d'eau dans les commerces, industries et institutions; prévoir un mécanisme de facturation des services d'eau qui permettra de sensibiliser les consommateurs résidentiels sur les véritables coûts de la ressource et instaurer des mesures fiscales ou réglementaires favorisant l'achat de dispositifs économiseurs d'eau.

2120

Enfin, concernant les prélèvements et commercialisation: que le gouvernement s'oppose à l'exportation d'eau en vrac, sauf pour des raisons humanitaires évidemment, dans le but d'éviter que des précédents commerciaux ne se créent; que le gouvernement considère l'eau souterraine comme un bien collectif qui appartient à la population québécoise et impose des redevances sur son prélèvement.

2125

2130

Enfin, pour ce qui est de la gestion par bassin versant: que la politique de l'eau s'articule autour de l'approche de gestion par bassin versant; qu'une société relevant du ministère de l'Environnement - exemple, la société québécoise des eaux, d'autres l'appelleront le ministère de l'eau - soit mise en place afin de voir à la coordination de la politique nationale sur l'eau, d'assurer une concertation entre les différents intervenants et de fournir un support administratif, financier et technique aux gestionnaires des bassins versants.

M. MARC TURGEON :

2135 En terminant, nous allons vous faire part des voeux du RNCREQ pour une politique de
l'eau orientée vers le développement durable. Nous souhaitons que le rapport du BAPE que
vous allez déposer ne reste pas sur les tablettes. Nous espérons que cette tournée puisse
2140 profiter à l'ensemble des Québécois et des Québécoises. C'est un travail immense de votre part,
mais aussi un travail immense de chaque Québécois et Québécoise qui a pris la peine de lire, a
pris la peine de penser et est venu présenter. Alors, on espère juste que l'excellent rapport qui
va sortir de cette consultation-là puisse trouver écho rapidement.

2145 Donc, une volonté politique de mettre en oeuvre une gestion de l'eau qui s'inscrit
réellement dans le sens du développement durable.

2150 Nous souhaitons aussi, nos voeux, un ministère de l'Environnement qui possède les
ressources humaines et financières nécessaires au contrôle de la réglementation et qui occupe
la place qui lui revient au sein des sphères décisionnelles; des actions rapides dans les dossiers
prioritaires.

2155 Et enfin, nous faisons nôtre cette citation tirée du Manifeste de l'eau de Riccardo
Petrella:

2160 «Les héros d'aujourd'hui et de demain ne sont pas les plus compétitifs, ni ceux qui
parviendront, malgré tout, à survivre à la place des autres et à conquérir davantage de pouvoir
financier, commercial, technologique, militaire sur les autres, mais ceux qui font avancer le
bien commun, les droits de tous et chacun à la vie, à la citoyenneté.»

2165 Merci.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

2175 Merci, messieurs. Pour ce qui est de la tablette, je vais vous dire qu'on est assez
fatigué, qu'ils nous donneraient un lit ou une tablette et on le prendrait tout de suite.

2180 Première vérification que je voudrais faire. Votre mémoire nous est arrivé aujourd'hui,
alors on n'a pas pu en prendre connaissance préalablement. Est-ce que l'ordre des
recommandations spécifiques indique l'ordre d'importance, ou qu'est-ce qui fait que c'est cet
ordre-là? Ce n'est pas l'ordre alphabétique, manifestement.

2185 **M. MARC TURGEON :**

2190 Non. La structure, ça n'a pas d'importance bien, bien.

2195 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Juste une vérification que je voulais faire avec vous. Sur «privatisation et tarification», au deuxième, vous dites:

2180 «Ne pas généraliser l'installation de compteurs d'eau au niveau résidentiel.»

Et au quatrième, vous dites:

«Prévoir un mécanisme de facturation des services d'eau qui permette de sensibiliser les consommateurs résidentiels sur les véritables coûts de la ressource.»

2185 D'habitude, la tarification, surtout si elle assez spécifique pour donner la consommation, elle suppose un compteur. Alors, comment vous articulez les deux?

M. PHILIPPE BOURQUE :

2190 Ce qu'on entendait par «mécanisme de facturation», ce n'est pas nécessairement la méthode pour calculer la consommation d'une personne nécessairement, la quantité qu'elle a droit en fonction de la taille du ménage ou quoi que ce soit, c'est plutôt d'inclure, soit de prévoir que la facture municipale, par exemple, qu'on ait - ce n'est pas le cas partout - vraiment une facture de l'eau, comment ça vous coûte et comment ça coûte l'eau pour la municipalité.

2195 C'est un moyen de sensibilisation, en fait, qu'on voit là-dedans, être capable de révéler au citoyen lorsqu'il paie son compte de taxes: «Bien, voici, il y a une part ici qui est importante, qui va à la consommation de l'eau. Et peut-être qu'en en consommant moins, on pourrait réduire cette consommation-là.»

2200

M. MARC TURGEON :

2205 Que l'information ne soit pas diffusée à l'intérieur des taxes, par exemple. Moi, je viens de l'Outaouais et chez nous, à la Communauté urbaine de l'Outaouais, ça y est, mais c'est une ligne à travers tout le compte de taxes. On aimerait que ce soit donc une facture à part, qui dise exactement, grosso modo, ce que ça a vraiment coûté l'eau pour l'ensemble de la population.

2210 Alors, à ce moment-là, on se dit que ce serait une mesure éducative, sans aller nécessairement vers le gros arsenal, en fait.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2215 Il y a une grande variation aussi dans les prix de l'eau: à Sherbrooke, c'est 112 \$; au lac Mégantic, c'est 200 \$ par foyer. Mais il faudrait que ce soit, comme on a indiqué, clairement dans le compte de taxes pour que les gens réalisent ce qu'ils paient vraiment pour l'eau.

LE PRÉSIDENT :

2220 Monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2225 Vous avez mentionné la question des bandes riveraines de protection dans votre chapitre sur l'exploitation forestière. D'après ce que je peux voir, vous ne recommandez pas de largeur minimum de bande riveraine. On a entendu beaucoup de commentaires différents sur cette question-là, de constitution de la bande riveraine, une bande enherbée ou boisée, et le rôle de l'une et de l'autre, la pente, etc.

2230 Certains nous ont recommandé de gérer la bande riveraine comme un écosystème particulier. Pensez-vous que c'est une approche intéressante?

M. PHILIPPE BOURQUE :

2235 Moi, je pense que c'est une approche intéressante. Nous, on n'a pas voulu justement spécifier d'étendue, de taille. Je pense que vous nous faites remarquer très bien qu'il y a un paquet de facteurs qui peuvent influencer la taille que pourrait avoir minimalement une bande de la sorte, la pente du terrain, la nature des sols, etc.

2240 Donc, je pense qu'il faut peut-être juste prévoir que ça peut être variable. Et surtout avoir comme idée maîtresse ou à la base de ça, de considérer la protection intégrale de ça en tant qu'écosystème. Je pense que ce n'est pas seulement un filtre minimal entre deux zones d'exploitation, qui est l'eau d'un côté et la forêt de l'autre.

2245 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord. Concernant l'industriel, vous mentionnez que:

«La réglementation devrait être adaptée et comprendre l'utilisation d'une approche davantage coercitive.»

2250 C'est un choix «davantage coercitive». Il en a d'autres qui nous parlent plus d'objectifs à fixer au monde industriel, de responsabilité des citoyens corporatifs, que, de toute façon, la compétition internationale va obliger les entreprises à avoir un comportement plus écologique, que l'approche coercitive n'est donc pas nécessaire.

2255 Vous, vous avez choisi de nous recommander une réglementation plus coercitive. Pour quelle raison?

M. PHILIPPE BOURQUE :

2260 Je pense que dans ce chapitre du mémoire qui portait sur les usages industriels et leurs impacts sur la qualité de l'eau, on s'est inspiré du travail qui avait été fait pour la journée thématique qui a porté là-dessus et qui faisait, je pense... d'ailleurs, on le fait, on reprend essentiellement le constat qu'il y avait dans ce document-là et qui, en bout de compte, rappelle

2265 qu'il y a eu des mesures qui ont été prises mais que, évidemment, il y avait des grands pans qui étaient oubliés ou laissés justement au laisser-aller.

Et que justement, par contre, si on regarde du côté de l'industrie papetière où on a été très rigoureux, on a eu des résultats significatifs, ce qui fait que d'ailleurs, on pense ou on
2270 prétend souvent dire: «Bon, bien, les industriels ont fait leur travail. Maintenant, il faut se tourner vers les autres secteurs de pollution, l'agricole, etc.» Mais je pense qu'il reste du travail à faire, puis si on veut y aller, il faut...

L'approche coercitive qu'on utilise, est-ce que c'est les règlements? Est-ce que c'est la
2275 rigueur de cette réglementation? Est-ce que c'est les amendes qui sont imposées? Le contrôle? Je pense que c'est tout ça qu'il faut revoir aussi. C'est bien beau de dire, par exemple: «Je pense qu'il y a une tendance à l'heure actuelle d'aller vers l'approche de résultats», mais encore, il faut se donner les moyens de contrôler ces résultats-là, puis de donner un incitatif à l'exploitant de garantir ces bons résultats. Je pense que c'est vers ça qu'on veut aller.

2280

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je voulais aller là-dessus, mais ça va. Je vais plutôt revenir un peu sur la tarification. À
la page 18, vous dites dans la troisième ligne vers la fin de la page:

2285

«Si l'installation de compteurs d'eau dans les commerces, les institutions et les industries semble acceptée par la majorité de la population»,

etc., etc., etc. Et lorsqu'arrive le moment de votre recommandation, vous n'avez pas
2290 retenu les institutions. Pourquoi?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

C'est un oubli simplement parce qu'on inclut les trois.

2295

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Alors, la semaine dernière, quelqu'un nous est arrivé en disant: «Hérésie dans les institutions. Vous parlez des écoles, des hôpitaux. Les commissions scolaires ont déjà des graves problèmes au niveau budgétaire. Si, en plus, ils doivent avoir une tarification pour l'eau» et etc., etc. Qu'est-ce que vous répondez à ça?

2300

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Nous, on les inclut parce qu'on considère aussi qu'il doit y avoir une politique de restriction et éviter le gaspillage de l'eau dans les institutions.

2305

On sait, par exemple, que dans certaines écoles, malheureusement, on traîne à faire des réparations sur les toilettes et les urinoirs, ainsi de suite, et puis on gaspille des quantités d'eau importantes. Donc, s'il y avait une tarification, quitte à avoir un mécanisme spécifique pour les institutions, on comprend la situation, mais à ce moment-là il y aurait une meilleure gestion plus responsable et moins de gaspillage de l'eau.

2310

M. MARC TURGEON :

Et si je peux rajouter aussi, c'est peut-être en partie un faux débat. Parce que si on prend, je n'ai pas les chiffres exacts, mettons on dit que l'éducation, c'est 1 milliard \$, bien, si on rentre les frais de l'eau, bon, bien, ce sera 1 milliard point quelque \$. Tu sais, je veux dire, c'est des faux débats.

2315

2320

C'est juste qu'il faut que chacun au Québec puisse être imputable à la question de l'eau, particulièrement les gens qui contrôlent de l'argent public comme les commissions scolaires. Alors, si la commission scolaire, demain matin, on lui dit: «Vous allez assumer le transport scolaire», bien, c'est sûr que son budget va être revu parce qu'il va y avoir des nouvelles choses à supporter. Je pense que si on lui dit: «L'eau, vous la prenez maintenant, on va vous le...», l'argent, il vient de votre poche et de notre poche, de toute façon. Cet argent-là, c'est des citoyens par leur impôt qui le paie, mais sauf que là, on va le gérer autrement. Moi, je pense que les commissions scolaires ne seront pas appauvries qu'on leur dise de bien gérer leur eau et d'être imputables de leur eau. Je ne penserais pas là. Je pense que c'est un faux problème à quelque part.

2325

2330

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2335 Je veux aussi aborder une question. Monsieur Dépôt m'a entendu la poser souvent, il nous a suivis un peu partout.

M. MARC TURGEON :

2340 C'est un fidèle.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2345 Bon, même s'il va me voir venir comme un bélier dans une porte de grange, je la pose quand même. C'est cette société québécoise des eaux que vous apportez comme recommandation, comme plusieurs autres d'ailleurs, même si vous laissez dans le décor la présence et le grand chapeau du ministère de l'Environnement.

2350 Comme vous savez, certains groupes recommandent plutôt la création d'un ministère de l'eau ou d'un ministère d'État, quitte à ce que ce soit le ministre de l'Environnement qui ait ce rôle, mais il y aurait une sorte de ministère dit horizontal de l'eau, donc, ces groupes-là ne voient pas la création d'une société d'État.

2355 Je vous pose la question suivante. C'est que dans l'éventualité d'une société d'État qui serait vouée à la protection de la ressource, comment voyez-vous la dynamique entre une telle société d'État et l'autre société d'État qui est accrochée à la même ressource, mais pour une vocation économique, c'est-à-dire Hydro-Québec? Comment voyez-vous ces deux sociétés d'État là dans le décor?

M. MARC TURGEON :

2360 Je vous dirais qu'au préalable, je pense que le ministre responsable de l'environnement, le ministre responsable donc de la société d'État sur l'eau devrait, à notre avis, en tout cas à mon avis, devrait siéger au Comité des priorités et devrait, au niveau du développement durable, être responsable du développement durable.

2365 On sait que le développement durable, aussi c'est quelque chose qui se fait au niveau latéral mais pas au niveau vertical. Je pense que là aussi, ça pourrait être intéressant. Nous, ce qu'on a essayé de faire, c'est de ne pas essayer de doubler un ministère. On n'a pas essayé de dédoubler les ministères, d'avoir une société d'État.

2370 Pour ce qui est d'Hydro-Québec, moi, je pense, que ce soit un ministère ou que ce soit une société d'État, ça va être cette société d'État là qui va devoir être responsable de l'eau. Et à ce moment-là, Hydro-Québec va être tributaire de ça, que ce soit un ministère ou autre. Hydro-Québec est dans un autre ministère, il devra déposer des plans soit quinquennaux ou autres
2375 pour dire: «J'ai besoin de telle, telle, telle ressources. Voici ma justification.» Puis là, à un

moment donné, on va regarder la politique puis on va voir si c'est conforme à la politique. C'est plus comme ça que je le vois.

2380 La mécanique, moi, nous, ce que nous voulons... je dis «moi», parce que là-dessus, je ne suis pas sûr qu'on ait vraiment discuté à fond de la mécanique politique. Nous, ce qu'on veut, chose certaine, c'est qu'on veut que l'eau devienne une priorité pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises, mais aussi au niveau du gouvernement et dans l'action gouvernementale.

2385 Ce qu'on voit présentement et ce que vous avez vu durant votre tournée, ce que vous avez vu aussi dans l'excellent document de consultation, c'est que plein de ministères, plein de monde, le fédéral, le provincial, le ministère qui s'occupe de l'eau, on s'aperçoit qu'il n'y a pas personne qui est là vraiment, qui a le mandat de la protéger, qui est là pour défendre l'eau, pour parler au nom de l'eau. Ce serait comme si un justifiable n'était pas présent à son procès.
2390 L'eau n'est jamais vraiment protégée.

Alors, ce qu'on veut, c'est qu'il y ait à un niveau, au Québec, quelqu'un qui ait le mandat de mettre en place la politique sur l'eau et qui va faire que l'eau va devenir un bien commun. Que ce soit un ministère latéral ou une société d'État, moi, je suis prêt à acheter n'importe quoi, madame Gallichan. Ce que je veux, c'est que le mandat soit important. Qui va le faire, de la façon qu'on va le faire, ça, c'est autre chose. Mais pour moi, puis je pense pour l'ensemble de nos membres, les seize conseils régionaux, c'est ça qu'ils veulent les conseils régionaux.
2395

2400 Évidemment, quand nous avons parlé, entre autres, évidemment que les conseil régionaux de l'environnement, ils sont en région, il y en a seize, pour eux aussi c'est important que les régions, qu'il y ait un moyen dans tout ça pour que les régions soient consultées, que les régions soient partie prenante des décisions. On sait que depuis quelques années, le gouvernement du Québec a opté pour une forme de régionalisation. Je ne la qualifierai pas,
2405 c'est une forme de régionalisation. Nous, ce qu'on pense, c'est que dans les régions, on est capable de gérer nos affaires. Et puis à ce niveau-là, je pense, bien, ça va prendre quelqu'un qui, à un niveau central, va gérer.

2410 Et moi, je pense qu'Hydro-Québec, qui peut parfois être un bon joueur, dépendant ce qu'on lui demande de faire, moi, je pense, il ne faut pas non plus oublier que - vous avez bien très bien situé le problème - Hydro-Québec est une société d'État et à quelque part, si les Québécois et les Québécoises, suite à votre tournée, vous disent: «Nous voulons que l'eau soit protégée», Hydro-Québec devra se plier.

2415 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et à vos yeux, c'est cette société d'État là qui serait «soumise» à la Société québécoise des eaux, si tant est que votre recommandation s'avérait.

2420 **M. MARC TURGEON :**

Oui, parce que ce serait elle, madame Gallichan, qui serait le fer de lance de la politique sur l'eau. Et on compte espérer que la politique québécoise sur l'eau sera une politique de conservation.

2425 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2430 D'où l'argument de ceux qui disent: «À ce moment-là, ça ne sert à rien de créer une nouvelle structure dite de société d'État. Un ministère plus fort aurait plus, de par sa nature même, vu qu'il y a un individu imputable à l'Assemblée nationale et, bien sûr, au Conseil exécutif aussi, aurait plus de force sur une société d'État comme, entre autres, Hydro-Québec.»

2435 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

On a eu l'occasion, la semaine passée, je crois, de lire un article assez intéressant dans Le Devoir, la réaction de la sous-ministre, madame Jean. Je pense que ça va dans ce qu'on présente actuellement, puis on est d'accord avec ça. Parce que le ministère de l'Environnement, si on lui enlève l'eau, hypothèse, à un moment donné, on lui a enlevé la faune, lui enlever ci, lui enlever ça, on n'en aura plus de ministère de l'Environnement. Il faut le restructurer puis lui donner une responsabilité. Puis il est capable de faire la responsabilité de l'eau.

2440 **M. MARC TURGEON :**

2445 Et à ce niveau-là, que ce soit une société d'État qui relève du ministre de l'Environnement ou un mandat spécial important accordé au ministre de l'Environnement, je pense qu'on se rejoint à peu près tout le monde là.

2450 Mais je pense qu'effectivement, nous, nous avons des liens privilégiés. Puis dans les liens privilégiés, c'est des liens des fois qui sont positifs et des fois pas toujours faciles avec le ministère de l'Environnement. Nous sommes les plus -- je pense que nous faisons partie des plus ardents défenseurs du ministère de l'Environnement.

2455 Un ministère de l'Environnement, qui n'a pas de budget et qui n'a pas de ressources humaines, ne peut pas assumer son mandat et là c'est le laisser-aller complet. Alors, c'est pour ça qu'on voulait éviter la création d'un autre ministère parce qu'il n'y a pas assez d'argent de toute façon qui sont consacrés, à notre avis, aux choses publiques.

2460 Mais à ce moment-là, je pense que le ministère de l'Environnement pourra le faire avec
un ministre qui pourrait à ce moment-là siéger au Comité des priorités et faire, comme pour le
développement durable, du travail dans l'ensemble des ministères, et l'ensemble des ministères
serait comme une forme de tamis dans lequel les projets passent. Puis s'ils n'ont pas l'accord du
ministère de l'Environnement et de l'eau, bien, ça ne passe pas, c'est rejeté, parce que ça ne
2465 va pas avec la politique que les Québécois et les Québécoises sont venus exprimer ici.

LE PRÉSIDENT :

2470 Merci beaucoup, messieurs, de ce mémoire. Je pense que vous voulez me déposer
des choses en plus?

M. MARC TURGEON :

2475 Oui, monsieur Dépôt va vous déposer quelque chose en notre nom.

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

2480 Je vais vous déposer une vidéo cassette VHS de l'émission «Découverte» du 7
novembre dernier, qui est un magnifique exposé sur la problématique, entre autres, de l'eau
sur le fleuve Saint-Laurent. Donc, ça me fait plaisir de vous laisser une copie de ce vidéo.
Merci.

LE PRÉSIDENT :

2485 Merci.

M. MARC TURGEON :

2490 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2495 Alors, une pause de deux minutes, le temps de changer les appareils. Puis après ça,
ce sera le Collège Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour, mesdames!

2500 **Mme STÉPHANIE DE CELLES :**

2505 Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire!
Mon nom est Stéphanie de Celles. Je représente le département d'assainissement du Cégep de
Saint-Laurent et je suis accompagnée par ma collègue ici, à ma droite, Monique Henry, qui est
aussi professeure au département. Donc, je vais vous présenter le mémoire que le Cégep vous
a présenté, dont vous avez reçu copie, je l'espère, sur nos positions pour la Commission sur la
gestion de l'eau du BAPE.

2510 Le mémoire est intitulé «La formation collégiale en assainissement de l'eau: la
compétence au coeur du développement durable». Je vais commencer par une petite
présentation du Cégep. Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, le Cégep de Saint-Laurent est
une institution collégiale d'environ 2 800 étudiants. Nous sommes situés sur l'île de Montréal.

2515 Nous offrons le DEC, donc le diplôme d'études collégiales en assainissement de l'eau
au secteur régulier. Nous offrons aussi ponctuellement des programmes d'attestation d'études
collégiales et de formation sur mesure. Et nous sommes toujours le seul collège à offrir ce
programme complet au Québec. Et nous sommes, en fait, les seuls même en Amérique du
Nord - nous avons un système assez exceptionnel à ce point de vue là - à offrir une formation
technique en assainissement de l'eau. Vous avez une magnifique photo du collège, ici.

2520 On va passer rapidement sur le mémoire. On va aller y assez vite sur les sujets. Donc,
on a traité dans ce mémoire-là de plusieurs choses. On a fait d'abord une présentation du
collège et de la mission du collège. On a parlé du technicien en assainissement de l'eau, ses
tâches et son rôle. On vous a parlé de la Directive 006, sur laquelle on va revenir un petit peu
2525 plus tard. On a parlé du projet de reconnaissance des exploitants, de l'eau potable et de la
protection de la santé publique, de l'assainissement des eaux et la protection de l'environnement
- on parlait d'assainissement des eaux municipales et industrielles - la compétence ressource
exportable, et un petit peu de formation et d'information.

2530 Donc, au niveau du technicien en assainissement de l'eau, ses tâches et son rôle, il y a
toute une section là-dessus. Il y a certains énoncés qu'on a repris d'une définition du
gouvernement au niveau de la profession. Donc, le technicien en assainissement va
échantillonner et caractériser les eaux, va opérer les ouvrages et les installations de traitement.
Il peut optimiser les procédés. Il peut participer à la conception des ouvrages en collaboration
2535 avec des ingénieurs, par exemple. Il va faire la mise en marché d'équipements spécialisés. On
a quelques diplômés qui le font, nos vendeurs comme on les appelle. Il va faire aussi, dans
certains cas précis, de la coopération internationale. On en a parlé plus extensivement dans le
mémoire, on n'y reviendra pas tellement.

2540 Au niveau de la Directive 006, la Directive 006 a été mise en place en 1984, la même
année que le règlement sur l'eau potable, et c'était une directive du ministère de l'Environnement
qui s'appelait le MENVIQ à l'époque. Cette directive-là fixait le niveau de formation minimale
requis en fonction des équipements à opérer et spécifiait que le DEC était nécessaire pour
accéder aux fonctions de gérance versus les gens qui possédaient un DEP, un diplôme d'études
2545 professionnelles, qui ne devaient pas accéder aux fonctions de gérance.

2550 Au moment de sa mise en place, les exploitants disposaient de cinq années pour s'y conformer, donc en 1989. Actuellement, elle n'est pas appliquée de façon uniforme dans toute la province. En fait, les rumeurs qu'on entend, c'est même qu'elle doit être abrogée. C'est sûr que ça a un impact pour nous, mais il y a plusieurs municipalités qui l'utilisent encore pour l'embauche ou les promotions de certains de leurs employés municipaux au niveau du traitement des eaux.

2555 Le collège, ce qu'on prêche, on insiste beaucoup sur la nécessité de la compétence pour relever les multiples défis dans la production d'eau potable. On pense à des problèmes dont vous avez certainement entendu parler: la présence de Giardia, Cryptosporidium, les problèmes de désinfection qui sont posés par la présence de ces parasites-là.

2560 On pense que la compétence est nécessaire aussi pour optimiser et rentabiliser les investissements consentis en assainissement municipal, surtout dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec où il y a plusieurs millions, même beaucoup beaucoup de millions de dollars qui ont été dépensés. Donc, il y a des équipements qui sont remis aux municipalités après et que les municipalités doivent opérer elles-mêmes souvent par la suite avec du personnel qui n'est pas nécessairement formé.

2565 Et on pense que la compétence est nécessaire aussi pour assurer le suivi et l'implantation des nouvelles technologies. On pensait beaucoup aux industries dans ce contexte-là parce que les industries ont souvent des cas particuliers d'épuration, d'assainissement des contaminants qu'on ne retrouve pas nécessairement dans les eaux municipales. Et ça, ça demande des technologies vraiment particulières de filtration, de traitement, de rendement, etc. Donc, la compétence est nécessaire dans ces cas-là aussi.

2575 Et on y est allé d'un certain nombre de recommandations. La première, certainement la plus importante pour nous, était de poser des exigences claires en matière de main-d'oeuvre exploitant des stations de traitement des eaux, que ce soit par l'intégration de la Directive 006 à un règlement ou par l'implantation d'un programme de certification.

2580 C'est clair que c'est notre principale recommandation pour nous comme collège, comme maison d'enseignement qui donne une formation dans ce domaine-là. On croit que d'employer des gens qui sont formés, c'est un investissement à long terme pour les municipalités, pour le gouvernement. Et on se demande aussi un peu, en fait, pourquoi le gouvernement paierait pour une formation, alors qu'il ne force pas l'embauche ou l'emploi de ces gens-là qui sont formés.

2585 Au niveau de l'implantation du programme de certification, on reconnaît quand même qu'il n'y a pas obligation d'avoir un technicien dans toutes les municipalités, puisqu'il y a des petites installations. À ce moment-là, le programme de certification serait une voie secondaire intéressante. Et d'ailleurs, le collège fait partie du comité qui est en train d'étudier ça avec

2590 Réseau environnement et certains partenaires gouvernementaux; entre autres, le ministère de l'Environnement et le ministère des Affaires municipales.

2595 La deuxième recommandation qui suit un peu la première, ce serait de soutenir l'enseignement collégial en assainissement de l'eau, entre autres, en assurant un financement adéquat, par exemple en matière d'équipements spécialisés. Donc, c'est clair que l'assainissement de l'eau, c'est un sujet qui est technologique. C'est une technologie de pointe. Ça change vite, ça coûte cher. C'est difficile pour nous de le suivre actuellement avec les coupures dans le réseau de l'éducation. On sent un peu le besoin de prêcher pour notre paroisse.

2600 La troisième recommandation, c'est de susciter - c'est une recommandation plus large - susciter par des programmes bien ciblés des vocations scientifiques et technologiques parmi les jeunes Québécois, de façon à assurer une relève de qualité. Cette recommandation-là survient dans le contexte où il y a un désintérêt des jeunes pour les sciences. Et ça, c'est généralisé, ce n'est pas rien que chez nous et on se pose des questions sur ce que ça va avoir comme impact dans l'avenir.

2610 Ensuite, il y a des recommandations plus larges au niveau de l'implantation, donc implanter ou resserrer les normes concernant les eaux résiduaires et les sources de pollution diffuse; ceci irait de pair avec un soutien technique aux intéressés. Donc, on pense, par exemple, au programme de tarification ou de redevance comme celui de la CUM qui est mis en place actuellement. L'autre exemple, c'est que le Cégep a offert une formation spécifique à ses propres finissants, en fait, quand les industries papetières ont dû mettre en place leur propre système de traitement des eaux. Donc, on est prêts à assurer un soutien technique.

2615 Ensuite, une recommandation très large, mais c'est une recommandation qui est générale, c'est une responsabilité de société, en fait, encourager les initiatives de sensibilisation du grand public au respect et à la conservation de la ressource eau et de l'environnement dans son ensemble. C'est clair qu'il faut dire aux gens que l'eau, ce n'est pas quelque chose qui est renouvelable éternellement. Il faut y faire attention. Il faut faire attention aux quantités qu'on utilise. Donc, il y a beaucoup de programmes qui pourraient être mis en place pour favoriser la conscientisation des gens.

2625 Et finalement, on dit qu'il faudrait consolider les liens entre les organismes et les entreprises d'ici et de l'étranger, de façon à faciliter les échanges techniques et économiques. C'est quelque chose que le collège fait quand même déjà de façon locale. Le Cégep participe à beaucoup de projets de coopération internationale spécifiquement en eau, mais ça devrait quand même faire partie des recommandations à long terme parce que c'est une coopération qui doit rester. Elle est importante, ça permet à des jeunes de voir des choses intéressantes, puis ça permet à de la connaissance d'être transférée entre plusieurs types de société.

2630 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2635 Merci, madame. Il y a quelques années, je suis allé à une activité organisée dans le temps par l'Association québécoise des techniques de l'eau et je m'étais fait accrocher par un kiosque - et ce n'était pas vous - et ils m'ont donné un T-shirt que je porte encore, c'était la Commission scolaire des Trois-Lacs. Est-ce que c'est votre compétiteur? Parce qu'il me semble qu'ils donnent aussi une formation en eau.

2640

Mme MONIQUE HENRY :

2645 Non, non, ce n'est absolument pas un compétiteur, mais c'est une formation complémentaire. Puisqu'au Québec, on a la chance d'avoir effectivement plusieurs niveaux de formation, la Commission scolaire des Trois-Lacs offre un programme de DEP, donc d'études de niveau secondaire pour former des opérateurs.

LE PRÉSIDENT :

2650 D'accord, ils sont au niveau secondaire.

Mme MONIQUE HENRY :

2655 Voilà. Nous, nous offrons le niveau technicien et il y a des choses qui se font, bien sûr, à l'université dans le domaine du génie.

LE PRÉSIDENT :

2660 D'accord, très bien, parfait. Deuxièmement, dans votre élaboration des tâches données au technicien, vous évoquez l'eau potable, les eaux usées, etc. Il n'y a rien sur l'eau souterraine. Est-ce que ça fait partie de vos...

Mme MONIQUE HENRY :

2665 Oui, ça fait partie à la fois de leur préoccupation et aussi de leur formation, et de plus en plus. C'est certain qu'ici, on n'a pas voulu faire une liste exhaustive, mais c'est un besoin qui se fait sentir de plus en plus.

LE PRÉSIDENT :

2670

D'accord, merci.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2675

Vous donnez cette formation au niveau, entre autres, des nouvelles technologies. Est-ce que vous croyez qu'il y a place à ce que d'autres collèges, d'autres régions que Montréal fournissent une formation aussi pointue que la vôtre ou si, bon, un collège au Québec, cela suffit pour ce type de formation?

2680

Mme MONIQUE HENRY :

2685

On est actuellement en phase de révision de programme et des études très sérieuses ont été faites dans ce domaine-là, et on prouve qu'on répond aux besoins. On a quand même un problème de masse critique, c'est-à-dire qu'un collège effectivement est suffisant. Maintenant, bien sûr, ce collège est à Saint-Laurent, enfin à Montréal, et il y a des besoins en région effectivement qui sont peut-être...

2690

Nous, la majorité de nos étudiants viennent des régions. Ils viennent étudier à Montréal et ils repartent chez eux. Généralement, ils arrivent avec l'idée de repartir chez eux. Il n'empêche qu'il y a effectivement un effort à faire, peut-être plus à un niveau secondaire justement ou même via certains modules, qu'il faut absolument, absolument exporter et donner en région. Ça, c'est un besoin pressant qu'on ressent aussi.

2695

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bon, voilà pour les futurs gérants, les futurs techniciens, peut-être les futurs inspecteurs municipaux.

2700

Mais si on va plus au ras des pâquerettes, dans certaines régions, on nous a dit que -- et là, je ne parle pas uniquement du Cégep Saint-Laurent et de la formation que vous donnez. Je vous demande une opinion, à partir de l'expérience et de l'expertise que vous avez. Donc, en région, plusieurs nous ont dit: «Il y a aussi de graves lacunes au niveau des élus.» Et là, ce n'est peut-être pas nécessairement de la formation, mais c'est de la sensibilisation, c'est de l'information.

2705

2710 Et on ajoutait que, bon, quand un élu dans une petite localité est là depuis trois ou quatre ans, bon, ça va, par l'expérience vécue, à un moment donné il s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes et qu'il faut avoir une sensibilité à. Sauf que s'il perd ses élections ou s'il ne se représente pas, l'inspecteur municipal qui est peut-être là, doit tout recommencer le processus avec les nouveaux élus. Et puis finalement, ça fait en sorte qu'il y a un tas de problèmes au niveau soit de l'assainissement des eaux, soit de la fourniture d'eau potable lorsque c'est des réseaux municipaux d'eau souterraine ou autrement. Alors, c'est toujours à recommencer.

2715 Alors, on souhaitait qu'il y ait, soit par les différents collèges ou polyvalentes, au niveau secondaire, de l'information et de la sensibilisation aux élus. Est-ce que vous, vous croyez qu'il peut y avoir là une nécessité?

2720 **Mme MONIQUE HENRY :**

Oui, certainement. Le malheur, c'est que souvent, effectivement, l'environnement n'est pas très vendable politiquement, effectivement. Et c'est aussi la raison pour laquelle on se dit: «Bien, si jamais les élus changent, au moins que le personnel technique en place ait cette compétence minimale.» C'est un peu pour ça aussi qu'on a parlé d'un DEP de certification ou enfin au moins de gens dont la compétence est reconnue, dont la qualification est certaine. Bon, ils pourront conseiller les élus et peut-être qu'ils pourront assurer une certaine continuité.

2730 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Ce qui nous est apporté, c'est justement que ceux qui sont là, les techniciens, les inspecteurs, les gérants, quand il y en a, doivent constamment recommencer le processus parce qu'il y a des gens qui arrivent et qui, en toute bonne foi, ne comprennent pas ce que l'élu précédent avait finalement compris.

2735 Alors, je reviens à ma question: est-ce que selon votre perception des choses, il y a là une nécessité qui irait au point d'écrire quelque part dans un règlement ou dans une loi: «élu municipal égale une période d'information»? Est-ce que ça doit aller jusque là ou si tout simplement, bon, on va avec des campagnes d'information et de sensibilisation, ça serait suffisant?

2740 **Mme MONIQUE HENRY :**

Bien, ça fait déjà tellement d'années qu'on en fait des campagnes de sensibilisation, qu'on est un petit peu découragé, qu'on se dit qu'effectivement, à un moment donné, il faudrait peut-être avoir des barrières plus précises et on est bien prêts à participer à ce type d'information. Je pense qu'on a tous les moyens pour le faire.

2750 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

D'accord, je repose ma question. Ça vous apparaît et pertinent et «important», mais ça aurait sa place qu'il y ait de la formation obligatoire pour les élus municipaux de petites localités. Parce que ça, ce n'est pas passé demain matin dans l'esprit de plusieurs, vous savez ça.

2755 **Mme STÉPHANIE DE CELLES :**

2760 C'est clair que nous, comme collègue, on répond aux demandes. On a toujours répondu aux demandes. C'est sûr que nous, on prêche, comme dit Monique, pour une sensibilisation à un grand public mais, malheureusement, ça ne passe pas toujours. Donc, c'est clair qu'au niveau des élus, oui, ce serait une très bonne idée. Maintenant pour que ça se fasse, je pense qu'il faudrait, effectivement, que ce soit réglementaire ou réglementé, parce que je ne suis pas convaincue que d'eux-mêmes, les gens vont venir assister à une séance d'information de deux ou trois heures sur l'eau pour le fun, comme on dit.

2765 Moi, chez moi, moi, où j'habite, l'usine emploie des techniciens de chez nous. Le surintendant, c'est un technicien de chez nous. Et eux, l'été, ils engagent des étudiants du collège pour faire de la sensibilisation auprès des citoyens de la ville. Je n'habite pas une très grosse municipalité. Et les gens sont réceptifs mais ils continuent à arroser leur gazon à tort et à travers quand même là. Puis ça, c'est des citoyens qu'on va voir directement.

2770

Pour aller chercher un conseiller municipal ou un maire ou un directeur général d'une ville, je pense que l'effort est louable, mais ça va être difficile quand même, je pense.

2775 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2775

Le programme d'enseignement que vous nous avez présenté a pour objet de faire en sorte que les étudiants maîtrisent des équipements, la façon d'opérer les équipements, des méthodes, puissent contrôler des procédés. Donc, vous formez vraiment des techniciens qui ont des connaissances et des habiletés nécessaires pour un certain nombre de tâches.

2780

Mais dites-moi donc à quelle philosophie ou à quelle éthique de l'eau en amont de cette formation-là vous les préparez? Avant de leur enseigner des habiletés, des techniques, j'imagine qu'il y a un cadre général, ce que j'appelle «philosophie de l'eau» ou «éthique de l'eau». Quelle est-elle celle que vous enseignez?

2785

Mme MONIQUE HENRY :

On essaie.

2790 **Mme STÉPHANIE DE CELLES :**

C'est ça que j'allais dire. On les fait réfléchir, en tout cas.

Mme MONIQUE HENRY :

2795

Oui, c'est ça. On n'a peut-être pas la prétention malheureusement d'arriver... mais il faut reconnaître que nos étudiants, comme je vous ai dit, sont extrêmement motivés. Je pense que peut-être, contrairement à un certain nombre d'étudiants au niveau du Cégep, les nôtres, ils arrivent... au contraire, même quelques fois, presque trop. On est obligé de leur dire: «Vous n'êtes quand même pas ici pour militer. Nous, on est là pour vous apprendre quand même aussi des solutions techniques à des problèmes techniques», ce qui n'empêche pas la réflexion.

2800

Au contraire, parce que c'est ça, je pense, qui fait la grosse différence entre une formation peut-être même de niveau collégial, une solide formation fondamentale et puis des cours de français, de philosophie, effectivement une réflexion un peu plus poussée. Et de ce point de vue là, je pense qu'on peut faire confiance à nos jeunes, effectivement. Ils sont bien conscientisés, en tout cas.

2805

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2810

Mais dites-moi donc un petit peu plus quels seraient les éléments. Par exemple, puisqu'ils sont amenés à maîtriser des habilités, est-ce que la formation les amène à être critiques ou à faire ce qu'on appelle des interventions de réingénierie des processus ou de réexamen des processus dans une usine de traitement, supposons? Est-ce qu'ils sont formés au maillage intersectoriel ou interdisciplinaire avec des biologistes, des ingénieurs? Est-ce qu'ils sont sensibilisés, en amont de leur travail, à l'importance des milieux aquatiques sur l'eau brute et aux interventions nécessaires pour que l'eau brute soit de l'eau brute de qualité en amont du traitement, par exemple?

2815

Mme MONIQUE HENRY :

2820

Ça, je crois que c'est relativement ce qui est le plus facile à leur... je ne dirai pas à leur apprendre, parce que souvent ils l'ont. Et au contraire, je ne sais pas, par exemple, si on parle du traitement des boues, pour eux, toutes les boues devraient être valorisées. On est obligé de leur dire: «Non, bien, ce n'est peut-être pas toujours possible ou économiquement valable. Donc, on va aussi vous apprendre d'autres méthodes.»

2825

Mais bien entendu, encore heureux qu'à 20 ans ou à 25 ans, que ce soit parmi leurs préoccupations essentielles. Je pense que la plupart de ceux qui choisissent cette carrière, c'est

2830 parce qu'ils sont quand même effectivement conscients et désireux de faire avancer les choses,
au moins en matière d'environnement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2835 Et qu'en est-il de la mise à jour continue des compétences après le diplôme?

Mme MONIQUE HENRY :

2840 Bien, justement, là on parle de certification. On ne sait pas si, à long terme, on aura
effectivement, comme vous dites, une mise à jour même obligatoire. Ce qu'on sait, c'est que
pour les jeunes, il n'y a pas de choix. Dans le domaine de l'eau, puis pour nous c'est la même
chose en tant que professeurs, ça change sans arrêt.

2845 Donc, il y en a peut-être quelques-uns qui vont faire le choix: «J'ai étudié, puis
maintenant c'est terminé, je travaille dans une municipalité. Je suis fonctionnaire et puis je n'ai
plus rien à apprendre», c'est vraiment une minorité et je crois que la plupart sont tous très
dynamiques et on leur dit dès le départ: «On vous donne des bases. Après ça, c'est vous,
vous devez lire, vous devez aller dans les congrès, vous devez vous perfectionner sans arrêt
parce que malheureusement...» enfin, malheureusement ou heureusement, je pense que c'est
2850 ça qui fait aussi la richesse de cette formation et de cette profession-là, les polluants changent
sans arrêt, les méthodes de les éliminer changent également. Et ce qu'il vous reste, c'est votre
formation de base et après ça, ne jamais s'arrêter.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2855 Est-ce que le Cégep s'intéresse à ce que les Français appellent les nouveaux métiers de
l'eau, c'est-à-dire les métiers qui sont exigés par l'approche par bassin versant, des
interventions plus sociales de chargé de mission auprès, par exemple, d'un comité de bassin,
d'animateurs, de mobilisateurs du milieu, ce que les Français appellent les nouveaux métiers
2860 de l'eau, qui sont moins technico-techniques mais qui font appel à des connaissances de
sociologie ou d'animation, de psychologie?

Mme MONIQUE HENRY :

2865 Dans notre vision de programme justement qui est en cours, il y a justement des
compétences de ce style qui apparaissent. Actuellement, c'est vrai que ce sont des
compétences qui sont davantage développées au niveau des certificats au niveau universitaire,
toute l'approche un peu plus sociologique, on le reconnaît. Parce qu'effectivement en trois ans,
malheureusement, on ne peut pas tout leur apprendre.

2870

LE PRÉSIDENT :

2875 À la fin de votre document, en page 20, vous insistez sur les risques de dérive de certaines publicités dans l'eau. Parfois, on dramatise certains risques et ça a un effet pervers, ça rend les gens plus inquiets de l'eau municipale et ça risque de changer un certain nombre de comportements. Et vous indiquez qu'il y a un besoin de sensibilisation du public, ce qui fait que vous le reprenez ensuite dans vos recommandations.

2880 Pouvez-vous m'en dire un peu plus? Est-ce que vous avez des expériences dans ce domaine-là qui seraient...

Mme MONIQUE HENRY :

2885 Oui, on a quand même toujours des mauvaises expériences quand on lit, par exemple dans le journal, tout d'un coup: «L'eau potable de telle municipalité est une soupe chimique» ou... bon, on ne peut pas comprendre comment tant de gens se tournent vers l'eau embouteillée, par exemple, alors que nous, on sait que ça coûte à peu près 0,20 \$ pour produire 1 mètre cube d'eau potable par des gens spécialistes dans des conditions excellentes et que les gens - donc, ça, c'est 0,20 \$ pour 1 000 litres - et que les gens vont dépenser 1 \$ ou 2890 1,50 \$ pour 1 litre pour une eau embouteillée, alors qu'effectivement, on a toute la compétence pour le faire. Et c'est souvent au vu comme ça d'articles très alarmistes: l'aluminium, le plomb, on va tous être empoisonnés demain matin.

2895 Alors, ça, on trouve que c'est dommage quand même. Dieu sait si c'est nécessaire d'avoir une information mais qu'elle soit scientifiquement correcte. Ça nous arrive à chaque fois de donner des entrevues et tout, puis quand on lit dans le journal, ce n'est pas forcément exactement ce qu'on avait dit. Alors, l'information doit être effectivement parfaitement bien vérifiée.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans votre formation, justement, vous essayez de former des gens dans le rapport avec le public, dans la communication, la validation de la communication scientifique publique?

2905 **Mme MONIQUE HENRY :**

2910 Oui. De toute façon, nos diplômés ont à faire de la communication sans arrêt, ou bien avec les élus municipaux justement quand il faut les convaincre qu'il va y avoir une pompe à changer d'ici deux ans et qu'il faut commencer à mettre de l'argent de côté, ou quand il y a des problèmes justement de qualité d'eau. Donc, ça, il faut qu'ils soient d'excellents communicateurs, il faut qu'ils soient convaincants. Et bien entendu, ils le sont parce qu'ils sont en général convaincus eux-mêmes.

2915 Mais c'est un aspect important et on essaie de développer aussi justement, même que
ce soit oralement, enfin qu'ils soient aptes à défendre leur dossier et à le vulgariser aussi. Bien
sûr, il y en a certains qui réussissent mieux que d'autres, comme partout.

LE PRÉSIDENT :

2920 Alors, madame de Celles, madame Henry, merci beaucoup et bonne chance avec les
tâches que vous assumez. Elles sont importantes et difficiles.

Mme MONIQUE HENRY :

2925 Mais passionnantes.

Mme STÉPHANIE DE CELLES :

2930 Vous êtes des très bons élèves. Très attentifs.

LE PRÉSIDENT :

2935 Oui et je vais vous dire qu'on apprend beaucoup, d'ailleurs. Ça fait un an qu'on apprend
puis on n'a pas fini.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Non. Alors voilà, c'est
terminé pour cet après-midi. On se retrouve à 19 h 30. Merci, mesdames. Merci à tout le
monde.

2940 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2945 Et, j'ai signé:

2950 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.